



Le portrait du Journal du Palais

Un destin universitaire

Récemment élu président de l'Université Marie et Louis Pasteur, le nouvel Établissement public expérimental de Besançon, le docteur en histoire **Hugues Daussy** revient sur son parcours qui, d'une thèse sur la pensée politique des Protestants au 16^e siècle à Montpellier, l'a mené par opportunité géographique au sein de ce qui était encore il y a peu l'Université de Franche-Comté. *Page 24*

Facturation électronique : ce qui change

Le directeur de projet Facturation électronique à la direction générale des finances publiques était à Dijon pour présenter les modalités de mise en œuvre de ce dispositif à ses collègues ainsi qu'aux professions du chiffre et des représentants des syndicats patronaux. *Pages 6-7*

Avallon dit stop au gaspillage alimentaire

47 % de gaspillage alimentaire en moins, et 5.000 € d'économies au collège Maurice Ravel grâce à un dispositif simple mais efficace. *Page 11*

5 pages d'annonces légales

Lire les pages 15 à 19

Pour rester leader, Alstom allie robotisation et IA



L'innovation, robotisation et IA étaient les maîtres mots de la journée organisée par Alstom sur son site du Creusot, avec en point d'orgue la présentation de sa dernière acquisition un nouveau robot baptisé Alice, doté d'une cellule laser et dédié au contrôle

des châssis de bogies. Ce dispositif a nécessité un investissement d'1M€ qui « s'inscrit pleinement dans la stratégie d'innovation du groupe, visant à renforcer la compétitivité industrielle tout en répondant aux enjeux des transitions énergétique et digitale, affirme

Nicolas Combe, directeur du site Alstom du Creusot. Par ce biais, nous renforçons notre leadership dans la conception et la fabrication des composants des trains du futur afin de les rendre plus sûrs, plus propres et plus performants. En 2024-2025, le site Alstom du

Creusot a investi près de 10 % de son chiffre d'affaires dans la recherche et le développement de 65 sujets d'innovation tels que la réduction de la masse, l'intelligence artificielle ou encore l'intégration de nouveaux matériaux. *Page 3*

Guiton : de nouveaux bureaux exemplaires

Le groupe concepteur et constructeur de locaux professionnels va transférer son siège dans l'un des deux bâtiments de son programme de bureaux neufs, Europa Fields, situé à Quetigny (Côte-d'Or) pour lequel il a investi plus de 10M€. Groupe Guiton a engagé pour ces locaux une démarche de labellisation Bâtiment durable

Bourgogne Franche-Comté (BDBFC) portée par l'association Terragilis, pour laquelle il a obtenu la médaille de bronze en phase de conception. Le constructeur et son bureau d'étude Croquis ont également reçu trois étoiles du label environnemental Breeam very good. *Page 9*

La Banque de France interroge l'avenir de l'économie française. *Page 21*

EN 2025



DEVIENT

ici
Bourgogne

R 28302 - 4974 - 2€



Particuliers ou entreprises, on vous déroule le

TAPIS ROUGE

AU ZÉNITH DE DIJON

1 PLACE DE SPECTACLE

PARKING VIP

PASS VIP

ACCUEIL PERSONNALISÉ

COCKTAIL DINATOIRE

ACCOMPAGNEMENT EN SALLE



contact@zenith-dijon.fr
03 80 72 98 23
Rue de Colchide - 21000 - Dijon
Tram T2 arrêt Zenith

ZENITH-DIJON.FR

CONTACTEZ-NOUS ET DÉCOUVREZ TOUTES NOS OFFRES



Le stock d'uranium enrichi en Iran



Les journalistes se font assister par l'IA



Le coût global des dommages directs en Ukraine



baromètre

Attaques en Iran : un pari risqué ?

Samedi 21 juin, les États-Unis ont frappé trois sites du programme nucléaire iranien, à Natanz, Isfahan et Fordo faisant le pari de la force sur celui de la diplomatie, alors même que les renseignements américains n'avaient pas conclu que l'Iran construisait une bombe nucléaire. Cependant, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a remarqué que le stock iranien d'uranium fortement enrichi (taux de 60 %) a crû à une vitesse assez alarmante ces derniers mois, passant de 182 kg fin 2024 à plus de 408 kg en mai 2025. « Nous ne saurons si ce pari est réussi que si, d'ici trois à cinq ans, le régime iranien n'a pas acquis les armes nucléaires qu'il a maintenant de bonnes raisons de vouloir obtenir », a affirmé auprès de l'AFP Kenneth Pollack, vice-président du Middle East Institute et ancien analyste de la CIA.

L'IA va-t-elle remplacer les journalistes ?

L'intelligence artificielle (IA) est de plus en plus utilisée par les journalistes. Le tabloïd *Express.de* en Allemagne a ainsi expérimenté un robot IA pour rédiger plus de 1.500 articles ayant contribué à environ 10 % des lectures du site. Le public demeure sceptique quant à ces méthodes automatisées, bien qu'il soit plus ouvert à leur utilisation en tant qu'assistance pour améliorer le contenu. Les niveaux de confiance varient selon les régions : en Asie, l'acceptation est plus élevée avec entre 37 et 44 % des personnes se disant à l'aise avec le fait que des informations soient générées par une IA, tandis qu'en Europe ils sont entre 11 et 16 % à se déclarer à l'aise avec cette idée et 19 % aux États-Unis.

Ukraine : une facture de la guerre de plus de 200 Mds \$

Plus de trois ans après le début de l'invasion de l'Ukraine par les troupes russes, la quatrième évaluation des dommages et besoins en Ukraine publiée cette année par World Bank Group, qui couvre les dégâts subis sur une période de près de trois ans (24 février 2022 - 31 décembre 2024), indique que les dommages directs en Ukraine dépassent 175 Mds \$, en hausse d'environ 23 Mds \$ par rapport à l'évaluation faite l'année précédente. Si l'on extrapole la hausse de 2024 en 2025, en supposant que le niveau de dommage occasionné reste plus ou moins constant sur cette période, la facture des dégâts causés par la guerre en Ukraine pourrait ainsi avoisiner les 200 Mds \$ d'ici la fin de l'année en cours.

Maman de quatre enfants, elle a connu la dureté du monde professionnel. Sa riposte ? Un organisme de formation pour les mamans souhaitant travailler dans le domaine du marketing digital.



Nathalie Grimaud-Morvillez : maman 2.0 et plus

Parfois, l'annonce d'une grossesse peut déclencher une avalanche de problématiques pour les femmes souhaitant évoluer professionnellement. De ce constat, Nathalie Grimaud-Morvillez a imaginé *La Tribu Digitale* afin de former les mamans dans les domaines du marketing digital pour sortir de la discrimination en entreprise et leur permettre de concilier vie privée et épanouissement professionnel.

L'idée s'inspire de son propre parcours. À la sortie de son école de commerce, Nathalie Grimaud-Morvillez cherche du travail. La jeune diplômée saisit une offre « un peu par hasard » dans une entreprise de référencement naturel et se forme sur le tas : « On était au tout début des années 2000, je ne savais pas du tout ce que c'était ». Les années passent et alors qu'elle travaille pour la société Performics (performance marketing), Nathalie Grimaud-Morvillez tombe enceinte à 26 ans : « Je suis revenue de congé maternité, un nouveau manager venait d'être nommé, contextualise la fondatrice, il partait du prin-

cipe que si j'avais fait un enfant, c'était parce que je n'étais plus motivée donc il m'a mise au placard ».

Heureusement pour elle, une opportunité se présente : développer Performics en Espagne. « Une réelle bulle d'air de 2008 à 2010 », confie Nathalie Grimaud-Morvillez. Performics Spain passe de zéro à plus de 700.000 € de CA annuel. La salariée, enceinte de son deuxième enfant, est rapatriée en France. De retour avec son ancien manager, les abus recommencent : « Performics m'a licenciée sous prétexte qu'ils m'avaient déjà payé un congé maternité et qu'ils ne le feraient pas une deuxième fois », raconte Nathalie Grimaud-Morvillez, déplorant que la situation soit allée jusqu'aux Prud'hommes.

DES FORMATIONS POUR TOUTES

Cette expérience n'est que la partie émergée de l'iceberg. Aujourd'hui maman de quatre enfants, elle aura aussi connu du harcèlement, des licenciements abusifs et enfin le chômage. En 2017, son mari lui propose une solution. Et si elle devenait consultante ? Grâce à son carnet d'adresses fourni, Natha-

lie Grimaud-Morvillez travaille depuis chez elle, dans l'Yonne, à temps choisi et découvre les joies de l'équilibre « vie pro et vie perso », une révélation ! « Je n'avais pas besoin de me prendre la tête sur les congés enfants malades ou le télétravail, j'étais à la maison ». C'est ainsi qu'en 2019, l'organisme de formation « Être maman est un plus », avec la marque *La Tribu Digitale*, voit le jour. Cet organisme forme des mamans au marketing digital.

Que ce soit pour le community management, le web marketing, le référencement naturel ou encore, depuis le 2 juin, la création de contenus grâce à l'IA, les formations qu'elle propose se déroulent sur cinq à huit semaines, pour une fourchette de prix entre 595 € et 2.897 €, avec la possibilité d'ajouter une formation de trois semaines dédiée au lancement de l'activité.

Nathalie Grimaud-Morvillez a déjà accompagné plus de 1.800 mamans : « Je veux leur prouver qu'on peut travailler de chez soi, être bien rémunérées et à temps choisi pour gérer ses enfants au quotidien » !

Lou Tidjani

Ils bougent.

DEUX «TALENTS DU LUXE ET DE LA CRÉATION» DE BFC RÉCOMPENSÉS À PARIS. Ils étaient cinq talents de BFC nommés pour les 22^e prix du Talents du luxe et de la création 2025 remis à l'occasion du Sommet de luxe le 19 juin à l'Hôtel Intercontinental à Paris, deux d'entre-eux ont été récompensés : **Virginie Lagerbe**, coloriste, teinturière pour Pérégreen (peintures, accessoires de mode et de décoration biosourcés), qui a reçu le Talent de l'Innovation et **Pierre-Alain Bérard**, président de LIP et directeur général de SMB (horlogerie), qui a été récompensé par le Prix spécial du jury.



CAPTURE ÉCRAN LINKEDIN



DOMINIQUE MAÎTRE

TROIS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DE L'UBE NOMMÉS MEMBRES JUNIORS DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FRANCE. Ils sont, pour une durée de cinq ans, membres juniors de l'Institut universitaire de France. Clémentine Hugol-Gential, Renaud Detcherry et François Le Maître, font monter à 30 le nombre d'enseignants-chercheurs de l'Université Bourgogne Europe ainsi distingués.

Clémentine Hugol-Gential travaille sur l'alimentation : son projet de recherche vise à interroger la manière dont les réseaux sociaux influencent aujourd'hui les discours et représentations autour de l'alimentation, de la santé, du corps et de la durabilité notamment chez les jeunes.

Les recherches de **Renaud Detcherry** portent sur les invariants quantiques et les théories quantiques topologiques des champs, des concepts issus de la physique théorique et développés à partir des années 1980, notamment à la suite des contributions de Vaughan Jones et Edward Witten.

Les travaux de **François Le Maître** concernent la théorie descriptive des ensembles, un domaine où l'on cherche à étudier des propriétés mathématiques via les ensembles qu'elles définissent au sein d'un espace d'objets, notamment afin de découvrir de nouveaux objets mathématiques aux propriétés exotiques.



DR



DR



DR

décideurs

OUTIL DE RÉFÉRENCE INCONTOURNABLE DES DÉCIDEURS LOCAUX ET RÉGIONAUX



Vous souhaitez **commander des exemplaires** du hors-série
LA CÔTE-D'OR **EN CHIFFRES 2025** :

Je souhaite recevoir exemplaire(s) du Hors-Série LA CÔTE-D'OR **EN CHIFFRES** au tarif de 12,00 € Soit 12,00 € x =

Société : M. Mme Mlle Nom :

Adresse : Code Postal, Ville :

Signature :

BON DE COMMANDE À RETOURNER AU JOURNAL DU PALAIS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Service Abonnement : 2B, Avenue de Marbotte, 21000 DIJON - Tél. 03 80 68 25 55 - abonnement.jdp@legalnet.org

À LA UNE

Compétitivité : Alstom Le Creusot investit 1 M€ dans un nouveau robot

Saône-et-Loire. Sur son site du Creusot, Alstom a inauguré mardi 17 juin un nouveau robot baptisé Alice, doté d'une cellule laser et dédié au contrôle des châssis de bogies. Ce spécialiste de l'industrie ferroviaire a ainsi placé cette journée sous le signe de l'innovation pour laquelle le site du Creusot a investi 10 % de son chiffre d'affaires entre 2024 et 2025.



Innovation, robotisation et IA étaient les maîtres mots de la journée organisée par Alstom sur son site du Creusot, avec en point d'orgue la présentation de la dernière acquisition en date du spécialiste de la conception et de la fabrication de bogies et amortisseurs pour matériel roulant ferroviaire : un robot de contrôle, doté d'une cellule laser, baptisé Alice pour Alstom inspection cell. Ce robot est une innovation disruptive qui permet de contrôler sans contact la géométrie des châssis de bogies.

INNOVATION ET PRODUCTIVITÉ

Développée par la société Hexagon, cette nouvelle cellule remplace deux anciens systèmes de mesure par contact grâce à sa technologie laser avancée permettant des gains de performance significatifs : « Jusqu'ici, nous utilisions deux machines de plus de 30 ans proches de l'obsolescence pour des contrôles qualité en sortie de mécanosoudure et après usinage. Elles utilisaient des palpeurs par contact nécessitant des locaux climatisés, explique Fabien Truchet, ingénieur informatique chez Alstom. Avec la solution sans contact Alice qui se compose d'un bras robotique, d'un scanner et d'un laser tracker générateur d'un nuage de points, le temps de contrôle est divisé par cinq pour les châssis usinés et par trois pour ceux mécanosoudés. Ce robot sept axes affiche une grande tolérance aux conditions d'atelier, fonctionnant efficacement dans une plage de température de 0 à 40°C, sans nécessité de salle climatisée. Il permet également un contrôle plus fiable grâce à son insensibilité aux reflets lumineux et une interprétation facilitée par la visualisation 3D, avec un châssis positionné sur une table tournante qui évite d'avoir à retourner celui-ci. Enfin, le tracker étant portable, il peut être utilisé facilement ailleurs dans l'atelier en fonction des besoins ». Ce dispositif a nécessité un investissement d'1M€ qui « s'inscrit



La cellule robotisée Alice qui a nécessité un investissement d'1M€ de la part d'Alstom Le Creusot. Photo du bas : coupure du ruban inaugural avec au centre Nicolas Combe directeur du site Alstom du Creusot et à sa droite Jean-Baptiste Constant, sous-préfet de l'arrondissement Autun-Creusot-Montceau et à sa gauche David Marti, maire du Creusot et Alain Courau, vice-président de Sites Composants Alstom France. Crédit : JDP.

pleinement dans la stratégie d'innovation du groupe, visant à renforcer la compétitivité industrielle tout en répondant aux enjeux des transitions énergétique et digitale. Chez Alstom, toute innovation se fait en cherchant à maximiser les gains de production, affirme Nicolas Combe, directeur du site Alstom du Creusot. Par ce biais, nous renforçons notre leadership dans la conception et la fabrication des composants des trains du futur afin de les rendre plus sûrs, plus propres et plus performants. En 2024-2025, le site Alstom du Creusot a investi près de 10 % de son chiffre d'affaires dans la recherche (50.000 heures) et le développement de 65 sujets d'innovation tels que la réduction de la masse, l'intelligence artificielle ou encore l'intégration de nouveaux matériaux ». Le site du Creusot, qui a reçu, en 2024, le prix de l'usine de l'année par le média

L'Usine Nouvelle, est pionnier de la robotisation depuis plus de 30 ans.

MOBILITÉ VERTE ET JUMEAUX NUMÉRIQUES

L'année dernière, il a notamment automatisé, pour un coût de 800.000 €, le réglage des pistons et embases des amortisseurs Dispen. À l'augmentation de la productivité s'ajoute ici un gain en ergonomie des opérateurs, une meilleure répétabilité, une traçabilité et une sécurisation de la conformité des kits envoyés chez le client. Alstom Le Creusot travaille également sur la mobilité verte avec le programme de R&D Next Generation Bogie qui vise à l'allègement des bogies (passage de 11 à 7,7 tonnes, soit 30 % de réduction de masse). « L'allègement permet des gains d'énergie, moins de CO₂ consommé, une baisse des coûts opérationnels, ►►►



►►► moins d'usure des rails, une augmentation de l'autonomie et le transport de plus de passagers ». Ces bogies "Light", aujourd'hui en phase de concept, devraient connaître le premier cycle de construction en 2028 pour une mise en circulation prévue pour 2030. Le Creusot se positionne également sur l'optimisation de jumeaux numériques stimulés à l'IA pour améliorer la dynamique ferroviaire et apporter plus de confort et de sécurité aux usagers. « L'Europe pousse à l'homologation virtuelle. Chez Alstom, nous répondons à ces enjeux avec notre outil numérique Helios développé depuis 2018 en lien avec l'unité mixte Femto ST de Besançon », explique Nicolas Combe. Jusqu'ici le modèle ferroviaire était construit avec beaucoup de tests sur les voies avant la mise sur le marché d'un appareil roulant. Il faut ainsi deux ans d'essai de voie pour un TGV. Demain, avec les jumeaux numériques, des algorithmes de calcul des efforts voie/rail limiteront le recours au test sur le terrain et permettront aussi une maintenance prédictive. Sur le confort des voyageurs, un programme baptisé Smart Suspension œuvre à la mise au point de suspensions semi-actives pilotables via des capteurs et des actionneurs embarqués interagissant avec leur environnement pendant les trajets des trains, offrant un gain de confort de 30 % par rapport à des amortisseurs classiques.

DE NÉCESSAIRES FORMATIONS

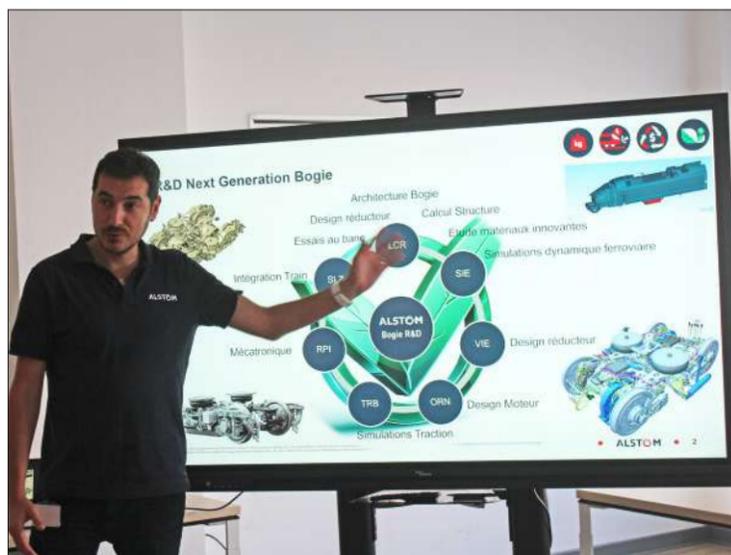
Enfin, le site du Creusot étudie l'intégration de la fabrication additive et l'impression 3D métallique dans les process avec pour objectifs sur toute la vie du train (développement, montage et maintenance) : un gain de masse des pièces, une

optimisation topologique (placer la matière uniquement là où on en a besoin), la possibilité de réaliser de nouvelles formes non possibles en usinage standard, la réduction du coût des pièces et un approvisionnement rapide (fabrication en une journée), notamment en cas de maintenance. « Cette démarche d'innovation industrielle s'accompagne d'un engagement fort en faveur de la formation, illustré par un partenariat avec la filière robotique locale de PolyTech Dijon, la montée en compétences des opérateurs, la création de nouveaux métiers, ainsi que l'amélioration des conditions de travail grâce à l'automatisation des tâches les plus pénibles », argue Nicolas Combe. L'ambition du Creusot est de devenir une référence mondiale de l'innovation industrielle ferroviaire ».

Frédéric Chevalier



Automatisation, via deux robots Fanuc piloté par IA, pour un coût de 800.000 €, du réglage des pistons et embases des amortisseurs Dispens. Crédit : JDP.



Alstom Le Creusot travaille également sur la mobilité verte avec le programme de R&D Next Generation Bogie. Un programme baptisé Smart Suspension œuvre à offrir un gain de confort de 30 % pour les voyageurs, par rapport à l'utilisation d'amortisseurs classiques. Crédit : JDP.



Yonne. Charot investit 1,8 M€ dans la modernisation de son atelier de grenailage et de peinture des réservoirs spéciaux. Un projet structurant qui allie innovation industrielle, engagement RSE et amélioration des conditions de travail, avec, à la clé, l'opportunité pour l'entreprise d'accroître ses parts de marché.

Sens : nouvel élan industriel pour Charot

Leader sur le marché des ballons d'eau chaude de 500 à 3.000 litres destinés aux lieux recevant du public (hôtels, campings, gymnase, Stade de France, Parc Astérix etc.), l'entreprise vient d'inaugurer un nouvel atelier de grenailage et revêtement spéciaux dans l'objectif de renforcer sa position sur le marché des réservoirs spéciaux (+ 3000 L). « On est un peu dans le monde de la chaudronnerie dite traditionnelle. On est encore quelques faiseurs en France », explique le Pdg, Pascal Charot.

Après plusieurs années de préparation, le nouvel atelier a été inauguré le 5 juin. Un espace de 1500 m², fruit d'un investissement de 1,8 M € « amorti sur 10 à 15 ans » selon le Pdg. L'atelier permet de grenailier et de peindre simultanément des cabines ultra modernes, isolées et adaptables selon des volumes à peindre, avec une optimisa-

tion du temps de séchage qui ralentissait jusqu'alors le cycle de production. Enthousiaste, Pascal Charot revendique avant tout « un projet centré sur l'humain » : confort de travail accru, sécurité renforcée par une mise aux normes stricte et valorisation de leur savoir-faire grâce à des outils performants, comme l'aspiration automatisée des poussières intégrée au cycle de production. Il envisage par ailleurs de renforcer ses effectifs dans les mois à venir : « Une augmentation mineure, sans doute un ou deux peintres, si le volume le permet ».

LEVIER INDUSTRIEL

Depuis sa fondation en 1932, Charot a su pérenniser son activité en s'appuyant sur des notions essentielles : innovation, anticipation et un dialogue interne. « On a traversé les crises avec une grande résilience, estime Pascal Charot. Notamment durant la Covid, l'entreprise n'a subi qu'une légère baisse d'activité, suivie d'une forte



À droite : Pascal Charot, Pdg de l'entreprise éponyme. Crédit : JDP.

relance et une accélération des investissements ».

Cinq ans après, Charot poursuit sereinement son œuvre. La modernisation de l'atelier marque un tournant dans l'histoire industrielle de l'entreprise, qui entend propulser le traitement des réservoirs de grande capacité dans une nouvelle ère de performance et de croissance. Cet atelier est l'un des plus gros investissements de l'entreprise depuis 30 ans. « On

ne voulait pas faire moins cher, parce que là on se prépare pour l'avenir », affirme Pascal Charot, qui mise sur une hausse significative de la capacité de production de l'entreprise et, par conséquent, du chiffre d'affaires (estimé à 3 M€ pour l'ancien atelier).

AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Pour le Pdg, innover, c'est aussi s'engager en faveur de l'environ-



nement. La modernisation de l'atelier en est l'illustration : « Il n'y a aucun rejet à l'extérieur de produits solvantés, de peinture, de grenaille, de tout ce qui est volatil, ni dans le sol car tout est recyclé en permanence », insiste le dirigeant. Les déchets de grenaille et les résidus de peinture sont systématiquement pris en charge par des sociétés spécialisées. Tous les produits peinture sont totalement absorbés

et recyclés dans une optique de « zéro déchet ».

Dans cette démarche environnementale, Charot a également investi 59.000 € dans un système de récupération des calories pour réduire sa consommation énergétique annuelle. Une initiative soutenue par la BPI à hauteur de 30.000 €.

Floriane Boivin

ENTREPRISES

Facturation électronique : ce qui change pour les entreprises

France. La réforme de la facturation électronique se déploie à compter du 1^{er} septembre 2026. Voici les points-clés à retenir sur cette réforme majeure qui va nécessiter une révision des processus internes des entreprises. Le point avec la Direction régionale des finances publiques de Bourgogne Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or.



Le Journal du palais. Qu'est-ce qu'une facture électronique ?

♦ Il ne s'agit pas d'un fichier pdf ordinaire adressé par mail, mais d'une facture émise, transmise et reçue sous une forme dématérialisée et qui comporte des données sous forme structurée, ce qui permet de les exploiter électroniquement. Trois formats sont possibles : deux formats totalement structurés (UBL et CII) et un format mixte, semi-structuré (Factur-X). Ils devront être obligatoirement acceptés par les plateformes de dématérialisation partenaire qui sont des prestataires, immatriculés par l'administration, qui seront les seuls à pouvoir transmettre directement les factures électroniques à leurs destinataires.

♦ Quels sont les objectifs de la réforme ?

♦ La réforme s'articule autour de quatre objectifs-clés :

- renforcer la compétitivité des entreprises grâce à la diminution de la charge administrative de création, d'envoi et de traitement des factures au format papier ainsi qu'à la sécurisation des relations commerciales. Les délais de paiement devraient également être améliorés ;

- simplifier les obligations déclaratives des entreprises grâce au pré-remplissage de la déclaration de TVA ;

- lutter contre la fraude fiscale au bénéfice des opérateurs de bonne foi et d'une concurrence plus juste et plus loyale

- améliorer la connaissance en temps réel de l'activité des entreprises et favoriser un pilotage plus fin des politiques publiques.

♦ Quel est le calendrier ?

♦ Au 1^{er} septembre 2026, toutes les entreprises assujetties à la TVA (y compris les entreprises bénéficiant de la franchise en base), quel que soit le chiffre d'affaires réalisé et quelle que soit leur forme juridique, devront être en capacité de recevoir des factures électroniques. A cette même date, les grandes entreprises et les entreprises de



taille intermédiaires devront également émettre leurs factures au format électronique. Cela signifie donc que toutes les entreprises devront avoir choisi une plateforme de dématérialisation partenaire au 1^{er} septembre 2026.

Au 1^{er} septembre 2027, les TPE et les PME devront à leur tour émettre des factures au format électronique.

♦ Quel en est le périmètre ?

♦ La facturation électronique concerne l'ensemble des opérations d'achats et/ou de ventes de biens et/ou de prestations de service réalisées entre des entreprises établies en France et assujetties à la TVA. Cette réforme modifie le processus de transmission des factures en instaurant de nouvelles obligations au nombre de trois :

- une obligation de facturation électronique pour les transactions domestiques réalisées entre assujettis et de transmission à l'administration des données de facturation (article 289 bis du Code

général des impôts). Cette obligation ne s'applique pas vis-à-vis des clients qui sont des particuliers ;

- une obligation de transmission à l'administration des données de transactions pour les opérations entre les entreprises et un consommateur final (ex : commerce de détail avec des particuliers) et pour les opérations internationales (article 290 du CGI). Tel peut être le cas d'opérations réalisées avec un assujetté non établi en France : exportations, livraisons intracommunautaires ;

- une obligation de transmission à l'administration des données de paiement pour les prestations de service, dès lors que l'entreprise n'a pas opté pour le paiement de la TVA sur les débits ou doit auto-livrer la TVA (article 290 A du CGI).

Ces trois obligations ont pour finalité de mettre à disposition des entreprises assujetties à la TVA une déclaration de TVA pré-remplie concernant les opérations à déclarer. Les données de factu-

ration, de transaction et de paiement permettront de déterminer le chiffre d'affaires taxable. En effet, l'exigibilité de la TVA est différente selon l'opération : elle intervient au moment de la livraison pour les ventes et au moment du paiement pour les prestations de service, d'où cette obligation liée au paiement des prestations de service.

Ces obligations s'accompagnent de nouvelles mentions à porter sur les factures dont notamment le numéro SIREN du client et la mention de la catégorie de l'opération faisant l'objet de la facture (ventes ou prestation de service).

♦ Quel est le circuit de transmission des données ?

♦ L'échange de factures électroniques et la transmission des données de transactions et de paiement se fera obligatoirement par les plateformes de dématérialisation partenaires. A ce jour, plus de 80 opérateurs ont été immatriculés par la DGFIP. La liste est dispo-

nible sur impots.gouv.fr dans l'espace Partenaire. Ces plateformes devront émettre, transmettre et réceptionner la facture sous une forme électronique, mais aussi gérer et transmettre le cycle de vie des factures émises et reçues, ainsi qu'extraire les données réglementaires et les transmettre à l'administration. Elles devront effectuer un certain nombre de contrôles sur la qualité des données, le correct adressage des factures, la conformité des factures aux règles fiscales et garantir la transparence de l'information auprès des utilisateurs sur les traitements et services réalisés.

♦ Comment les entreprises peuvent-elles anticiper la réforme ?

♦ Il est préconisé aux entreprises de se préparer à l'échéance du 1^{er} septembre 2026 en auditant leur cycle de facturation, ce qui suppose d'identifier les fonctions au sein de l'entreprise qui vont participer à la mutation ►►

►►► de la facturation (direction, comptabilité, service informatique, etc.) et d'autre part de cartographier les flux entrants et sortants de factures. Il convient également de recenser le matériel informatique disponible dans l'entreprise pour la facturation. L'investissement, ou non, dans un équipement spécifique, dépendra des outils déjà en possession de l'entreprise, de la nature et du volume des opérations réalisées.

◆ Quel accompagnement est-il prévu pour les entreprises ?

◆ La DGFIP a consacré une rubrique dédiée à la facturation électronique sur son site impots.gouv.fr (espace « *Je passe à la facturation électronique* »), qui est régulièrement enrichie. Les entreprises peuvent y trouver une description de la réforme, des fiches pédagogiques, des réponses aux questions courantes, etc. En parallèle, la DGFIP et de nombreux partenaires (chambres consulaires, fédérations professionnelles, ordre des experts-comptables, administrations et professionnels du secteur) organisent des moments de rencontre sur le terrain pour présenter la réforme et ses impacts. C'est ainsi que la DRFiP21 a organisé le 18 juin prochain à l'École Nationale des Greffes de Dijon une rencontre régionale à destination des représentants du monde économique, avec la participation du directeur national du projet Facturation électronique à la DGFIP.

Par ailleurs, dans chaque direction régionale ou départementale des finances publiques, un référent facturation électronique a été désigné pour être le point d'entrée local des partenaires extérieurs sur la réforme : il peut à ce titre participer à des réunions d'information autour de la facturation électronique que ces partenaires souhaitent organiser. Pour la DRFiP21, il s'agit de Stéphane Mollard, inspecteur des Finances publiques au sein du pôle de gestion fiscale (stephane.mollard@dgfip.finances.gouv.fr).

«La France est dans le peloton de tête»

■ **Le Journal du Palais.** Quel est l'esprit de cette réforme de la facturation ?

◆ **Sébastien Rabineau, directeur national du projet facturation électronique à la DGFIP.** L'idée de la facturation électronique est un schéma dans lequel les factures qui s'échangent entre les entreprises assujetties à la TVA, sont complètement électroniques pour pouvoir être automatisées en intégration à la fois du côté de celui qui l'émet et de celui qui la reçoit. Il y a un certain nombre d'avantages associés : par exemple savoir exactement où en est la facture, comment elle avance, depuis combien de temps elle est arrivée, avoir des horodatages précis, pouvoir faire des relances automatiques. Pour ça, on a besoin de désigner sa solution pour gérer les factures. C'est cela, l'obligation technologique nouvelle. On a une petite centaine de plateformes qui sont auditées et agréées par l'État, qui sont un peu la clé de voûte du système, et plusieurs milliers de solutions qui se raccordent à ces plateformes.

◆ Comment les entreprises doivent-elles se préparer ?

◆ La facturation électronique est quelque chose qui en réalité progresse depuis 30 ans. Il y avait 15 à 20 % de facturation électronique avant qu'on démarre notre réforme. Les entreprises le font parce que ça leur fait gagner de l'argent de faire de la facturation électronique : cela réduit les erreurs ainsi que les tâches répétitives et inutiles. L'idée c'est de trouver une solution qui permet de faire ça - y compris pour la toute petite entreprise en ayant par exemple une application sur son smartphone - et de se dire : "comment je fais pour bénéficier de la facturation électronique et quelle solution je choisis qui s'intègre dans mes process pour venir au soutien de ma comptabilité ou pour venir au soutien du financement de mes factures quand il y a des retards de paiement". Ça c'est le premier critère. Le conseil aux entreprises est donc : commencez par regarder les solutions que vous utilisez déjà parce qu'il y a de fortes chances qu'il y en ait au moins une qui vous permettent de répondre à l'enjeu.

◆ Il y a également un enjeu par rapport à la fraude.

◆ Que ce soit en matière de fraude économique ou en matière de fraude fiscale, le fait d'avoir un canal unique par lequel sont censées s'échanger les factures, cela permet d'abord à l'entreprise de faciliter le contrôle : par exemple celui des IBAN des fournisseurs que



Le directeur national du projet facturation électronique à la DGFIP, Sébastien Rabineau. Crédit : DGFIP.

l'on pourra plus facilement comparer avec le Siren. On se donne des armes pour lutter contre la fraude économique. On se donne des armes aussi pour la lutte contre la fraude fiscale, ce n'est pas un secret. L'idée est de se dire que ces données vont nous permettre de mieux cibler les entreprises sur lesquelles on fait du contrôle. Elles ne vont pas changer fondamentalement les règles. Mais on se met dans une situation de voir plus vite peut-être et de cibler mieux les entreprises sur lesquelles on a besoin d'aller.

◆ Comment se situe la France par rapport aux autres pays ?

◆ C'est très difficile de comparer les solutions. Des pays comme le Mexique, l'Italie, ou Singapour y sont passés depuis un certain temps, des pays comme l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas également mais uniquement sur une partie du périmètre tel qu'en France on le fait aujourd'hui. Il y a des pays qui franchissent le Rubicon à peu près en même temps que nous, l'Allemagne et la Belgique en 2026 également. Donc on a cette dynamique générale qui existe et on est rattrapés par une obligation européenne à partir de 2030.

On n'est pas les tout premiers, ce qui est plutôt une bonne nouvelle parce qu'on ne va pas essayer les plâtres mais on est plutôt dans le peloton de tête en tout cas avec une telle ambition et une telle dimension.

Propos recueillis par Emmanuelle de Jesus

Carsat Retraite & Santé au travail
Bourgogne-Franche-Comté

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION POUR :

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS



Investir en prévention pour agir sur les risques professionnels !

La Carsat Bourgogne-Franche-Comté accompagne financièrement les entreprises et les travailleurs indépendants pour prévenir les risques ergonomiques (manutentions manuelles, vibrations mécaniques et postures pénibles) :



pour financer des équipements, des formations, des frais de personnel et aménagements de poste, etc.



à hauteur de 70 % de votre investissement et jusqu'à 25 000 euros par projet.

D'autres aides financières existent : elles peuvent être dédiées à des risques (chimique, RPS...) ou à des secteurs d'activité (BTP...).

Plus d'informations sur le site carsat-bfc.fr > rubrique Entreprises ou en scannant ce QR code :



Côte-d'Or. Dans le cadre du plan France 2030, l'Agence de l'innovation en santé lançait la 2^e édition de son Tour de France de l'innovation en santé, avec une troisième étape dédiée à l'attractivité des innovations et des innovateurs dans le domaine de la santé qui s'est déroulée à Dijon le 18 juin.

La filière santé régionale répond à l'appel du 18 juin de l'Agence de l'innovation en santé



Organisée par le pôle de compétitivité régional PMT Santé, la troisième étape du Tour de France de l'Agence de l'innovation en santé (AIS) s'est déroulée à Dijon au sein du campus Eseo. « L'objectif de cette journée est de réunir des acteurs clés du secteur de la santé, de l'innovation et de l'entrepreneuriat, afin de réfléchir collectivement aux leviers permettant d'attirer et de soutenir l'innovation ainsi que les innovateurs en santé », explique Renaud Gaudillière, directeur du PMT. Le pôle des Microtechniques, qui fête cette année ses 20 ans et qui compte 280 membres issus de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'industrie, s'est restructuré en 2018 autour d'une logique de marchés, matérialisée par deux filières spéci-

ifiques issues d'une excellence dans les microtechniques portée par plus de 600 entreprises de précision présentes en BFC. La première étant celle de l'aérospatial et de la Défense et la seconde celle de la santé. Le pôle anime ainsi un cluster santé de 140 membres actifs, « très représentatifs du terrain dédié à la filière santé régionale qui compte plus de 300 entreprises référencées dans le secteur médical ».

DONNER À VOIR AU NATIONAL

PMT Santé soutient la montée en compétence, les besoins de formation, l'aide au montage de projet et l'émergence de start-up via son accélérateur le Propulseur, aussi bien de la filière mature des dispositifs médicaux avec une forte expertise dans l'implantable que celle plus émergente des biothérapies, de la bioproduction et de la bloodtech.

« Avec l'appui de la région, de Temis Technopole, de Santenov, nous avons lancé en début d'année la marque Biovaliance pour créer une nouvelle dynamique pour l'innovation en santé en région, afin notamment de gagner en masse critique. C'est également dans ce cadre que nous avons signé un partenariat avec l'AIS fin 2023 pour faire remonter au national ce qui se passe ici en local, nous rendre visibles des programmes de France 2030 qui visent notamment à l'émergence d'une nation européenne innovante et souveraine en santé », argue Renaud Gaudillière, expliquant que la signature avec l'AIS s'accompagne notamment d'un programme commun d'action d'animation dont le Tour de France de l'AIS fait partie. « En organisant une étape de ce tour de France à Dijon, nous offrons à nos entreprises une occasion de valoriser les réussites et les savoir-faire locaux. Aujourd'hui, la BFC est la 2^e région de France en nombre de fabricants de dispositifs médicaux. Or, cette donnée est ignorée hors de nos frontières, c'est pourquoi le thème de la journée dijonnaise porte sur la question de l'attractivité, qui est notre plus grande faiblesse. L'idée, c'est de faire acte d'évangélisation, pour attirer des scientifiques, des professionnels de santé, mettre la lumière sur notre région auprès du national ».



L'écosystème santé régional avait rendez-vous le 18 juin sur le campus d'Eseo pour la troisième étape du Tour de France de l'Agence de l'innovation en santé. Crédit : JDP.

L'AIS et son tour de France

Rattachée au secrétariat général pour l'investissement, l'AIS a pour mission de piloter, en lien avec les ministères de la Santé et de la Prévention, ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et ministère délégué chargé de l'Industrie, la mise en œuvre du volet santé du plan France 2030. Cette stratégie d'innovation en santé peut compter sur un budget alloué par l'État de 7,5 Mds€. Le Tour de France de l'AIS s'organise à travers 12 étapes régionales, une par région métropolitaine, autour de colloques thématiques nationaux décentralisés. Chaque colloque porte sur une des 12 thématiques de la feuille de route de l'AIS, en lien direct avec les enjeux du terrain.

Frédéric Chevalier

Le volet santé du plan France 2030 en région BFC

22 entreprises, organismes de recherche ou associations sont lauréats France 2030 et ont bénéficié du soutien de l'État pour le développement de leur projet innovant en BFC. Citons par exemple le tiers-lieu Eden 4 Health et ses projets Readap'Twins et Smart Mobility, Corden Pharma Genève pour son projet Licorne (production d'actifs pharmaceutiques et de lipides utilisés notamment pour les vaccins à ARN messager), CellQuest (plateforme technologique de bioproduction), Adhex Pharma, le projet d'intégrateur de l'EFS Bourgogne Franche-Comté ou encore Proteor.

Côte-d'Or / Haute-Saône. L'opération, réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription, a suscité une demande totale de plus de 9 M€.

Crossject : succès de l'augmentation de capital à 5,7 M€



La société pharmaceutique Crossject basée à Dijon (siège) et Arc-lès-Gray (Haute-Saône, pour la production) annonce le succès de sa récente levée de fonds qui atteint 5,7 M€. Le prix de souscription a été fixé à 1,40 € par action, représentant une décote de 22,6 % par rapport au cours de clôture du 3 juin 2025. Au total, 4.089.628 actions nouvelles ont été émises, portant le capital social de la société à 5.032.022,40 €, composé de 50.320.224 actions.

Les fonds seront principalement alloués aux phases finales de développement de Zepizure, un traitement d'urgence des crises épileptiques basé sur l'auto-injec-

teur sans aiguille Zeneo. Environ 60 % des ressources financeront les étapes de production initiale et la constitution de stocks, tandis que 40 % seront dédiés à la recherche et développement pour les autres projets de Crossject, notamment Zeneo Adrenaline et Zeneo Hydrocortisone, ainsi qu'au remboursement de créanciers et aux frais généraux. Crossject prévoit également de soumettre une demande d'autorisation dans le contexte d'assise de son marché américain auprès de la Food and drug administration et de démarrer la production des lots destinés au programme Chempack, en partenariat avec la Biomedical advanced research and development authority (Barda). La société estime

que son besoin en fonds de roulement sera couvert jusqu'à la fin de 2025, sous réserve des premiers paiements attendus de son partenaire américain à partir du troisième trimestre.

CONFIANCE DES INVESTISSEURS

« Nous remercions vivement nos actionnaires pour leurs souscriptions et la demande qui a excédé de presque 100 % le montant que nous avions initialement envisagé. Nous remercions en particulier Gemmes Venture qui a permis l'entrée des fonds gérés par Vatel Capital. Nous abordons la dernière ligne droite de l'histoire de Zepizure avec confiance, en ligne avec nos communications de mai et en phase avec le process

géré par notre partenaire américain, et avec la sécurité financière nécessaire à sa pré-commercialisation », a assuré Patrick Alexandre, président du directoire de Crossject. Gemmes Venture, qui détenait 24,7 % du capital avant l'opération, a souscrit pour un montant de 62.460 € et détient désormais 22 % du capital. Vatel Capital a investi 1,841 M€ via différents fonds, tandis que Heights Capital Management a souscrit à hauteur de 555.645 € par compensation de créances. Les actions nouvelles ont été admises à la négociation sur Euronext Growth Paris depuis le 27 juin, où elles ont été assimilées aux actions existantes.

Emmanuelle de Jesus



Territoire de Belfort

INAUGURATION DE LA CENTRALE SOLAIRE DE L'AÉROPARC. Située sur les communes du Territoire de Belfort de Reppe et Fontaine, dans l'enceinte de la ZAC de l'aéroparc, la centrale solaire de Fontaine sera officiellement inaugurée le mardi 8 juillet. Elle disposera d'une puissance installée de 42,2 MWc. Elle sera composée d'environ 73.000 panneaux répartis sur 33 hectares. La centrale prend en compte les enjeux environnementaux avec une attention particulière portée aux zones humides, à l'évitement des zones sensibles et à la réutilisation au maximum des pistes de circulation de l'ancien aérodrome. L'activité de pâturage ovin sera maintenue sous les panneaux. Cette installation de production d'électricité d'EDF Power Solutions contribue à l'atteinte de l'objectif fixé par la Région Bourgogne Franche-Comté qui vise, d'ici à 2030, 69 % d'énergies renouvelables installées.

en bref

Côte-d'Or. Guiton va transférer son siège à Quetigny dans l'un des deux bâtiments de son programme de bureaux neufs, Europa Fields, pour lequel il a investi plus de 10 M €.

Bloom : un bâtiment écoconçu pour les salariés du groupe Guiton



Implantés sur une "dent creuse" les nouveaux locaux du groupe Guiton à Quetigny ont fait l'objet d'une visite de chantier vendredi 20 juin en présence de Cyrille Godey et Cyrille Guiton, les deux associés du groupe Guiton, de Danielle Juban, vice-présidente de Dijon métropole et de Rémi Détang, maire de Quetigny. Crédit : JDP.

Vendredi 20 juin, le groupe Guiton a organisé une visite du chantier de ses futurs locaux baptisés Bloom et implantés sur une parcelle de 6.000 m² le long du boulevard de l'Europe. « Aujourd'hui, nous voulons marquer un point d'étape dans ces travaux qui actent pour le groupe Guiton l'entrée dans une nouvelle ère », affirme Cyrille Guiton, président du groupe Guiton. Conçu à 70 % en bois (en provenance du Jura ou du Morvan) et en béton bas carbone, le bâtiment se veut « une vitrine de notre savoir-faire, notamment et surtout sur les sujets des énergies renouvelables et des matériaux biosourcés et bas carbone. Cette construction va faire office de laboratoire sur ces enjeux de construction du futur, de green building. Là où nous aurions pu faire appel à des constructeurs en pointe sur

ces questions, nous avons eu cette volonté de mettre les mains dans le moteur, pour nous permettre de mieux comprendre et apprendre afin de faire usage de ces acquis dans nos prochaines constructions ». Ces futurs locaux, où le constructeur installera son siège social et ses activités d'ingénierie, et dont l'aménagement intérieur a été coconstruit avec les salariés, font partie d'un ensemble tertiaire de 3.900 m² baptisé Europa Field, qui compte deux bâtiments. Le premier construit en bois autour d'un noyau central en béton bas carbone propose sur 2.800 m², huit plateaux répartis sur quatre niveaux. Le second de 1.100 m² sur trois niveaux sera en partie occupé par les salariés du groupe Guiton, installés depuis 12 ans à Chevigny-Saint-Sauveur et qui sont aujourd'hui à l'étroit dans les murs de leurs locaux qui comptent 35 collaborateurs. Cette réalisation - qui, par

sa nature de "dent creuse" ne consomme pas de terrain agricole - s'inscrit également dans l'optique de devenir un « campus », ayant du sens et regroupant un panel d'entreprises participant directement ou indirectement à l'acte de construire. C'est fort de cette ambition de livrer des bâtiments vertueux que les équipes du groupe Guiton ont choisi de s'inscrire dans une démarche de labellisation Bâtiment durable Bourgogne Franche-Comté (BDBFC) portée par l'association Terragilis, pour laquelle ils ont obtenu la médaille de bronze en phase de conception. Ils seront également notés à la réception et deux ans après la livraison du bâtiment. Le constructeur et son bureau d'étude Croqûs ont également reçu trois étoiles du label environnemental Breeam very good. Évalué à environ 10 M€, le projet affiche une empreinte carbone de 630 kg équivalent CO₂/m²

soit une performance de 27 % supérieure à la réglementation environnementale 2020. Réalisée en grande partie hors site avec des pans entiers assemblés en ateliers, équipées de fenêtres en PVC recyclé, ces constructions sont notamment isolées par l'apport de coton issu des déchets de l'industrie textile, une première pour le secteur tertiaire de la région et un engagement personnel de Cyrille Guiton scandalisé par « la catastrophe de la fast fashion ». Une grande quantité de panneaux photovoltaïques sur les toits et en ombrières des 98 places de parking extérieur (29 places sont également prévues en sous-sol) permettra de couvrir 100 % des besoins "services généraux" annuels. Enfin, un jardin forêt offrira des lieux de détente et des coins repas pour le bien-être des salariés.

Frédéric Chevalier

Yonne

LA CHABLISIENNE S'INSTALLE À PARIS POUR SÉDUIRE UNE NOUVELLE CLIENTÈLE.



Fin octobre 2024, La Chablisienne officialisait le rachat de la Cave Saint-Paul, située dans le IV^e arrondissement de Paris, nichée au 8 rue Saint-Paul, dans un immeuble classé du XVII^e siècle. Une adresse de caractère, au cœur du Marais, qui allie prestige, histoire et forte attractivité touristique. Avec cette implantation, la coopérative viticole fondée en 1923 s'ancre durablement dans la capitale et poursuit sa stratégie de montée en gamme et de diversification de ses points de contact. La surface totale de la cave s'élève à environ 120 m² répartis sur trois niveaux. Le rez-de-chaussée, traversant entre rue et cour intérieure, est entièrement dédié à la vente. L'ensemble de la gamme de La Chablisienne y est proposée, des cuvées les plus accessibles aux prestigieux Grands Crus. Mais la cave ne se limite pas à un simple espace commercial. Les deux autres niveaux, comprenant notamment des superbes caves voûtées et un entresol typique du Marais, sont pensés comme des espaces d'animation et de rencontres. Dégustations commentées, rendez-vous avec des professionnels du vin, événements privés ou encore ateliers pour clubs d'œnologie parisiens : la Cave Saint-Paul a vocation à devenir un lieu vivant. « Ce projet répond parfaitement à nos ambitions, explique Damien Leclerc, directeur général de La Chablisienne. C'est bien sûr un point de vente, mais c'est aussi un lieu de dégustation et de découverte, un endroit où nous pourrions accueillir une clientèle professionnelle ou passionnée, qui n'a pas toujours la possibilité de se rendre à Chablis. »

UN VIRAGE STRATÉGIQUE

Avec cette nouvelle adresse, la coopérative franchit un cap dans sa stratégie commerciale. Jusqu'à présent, La Chablisienne s'appuyait essentiellement sur son site principal à Chablis, sa boutique de Vézelay, les salons spécialisés et ses réseaux de distribution en France et à l'étranger. En s'implantant à Paris, elle cherche à renforcer sa présence directe auprès des consommateurs urbains, curieux et prescripteurs, mais aussi à attirer les touristes étrangers, nombreux à flâner dans le Marais. Ce virage s'inscrit dans une volonté plus large de la coopérative de s'émanciper des seuls circuits traditionnels de distribution et de valoriser en direct le travail de ses 270 vignerons coopérateurs. Le modèle coopératif, parfois perçu comme moins prestigieux que celui des domaines familiaux, trouve ici une forme de reconnaissance en investissant un lieu emblématique au cœur de la capitale. L'investissement s'accompagne également d'une attention portée à l'image de marque. La façade du magasin reprend les codes graphiques de La Chablisienne, avec une charte sobre et élégante, mêlant modernité et tradition. Un soin particulier a été apporté à la scénographie du lieu, avec une mise en valeur des bouteilles, des matières brutes (pierre, bois) et une atmosphère propice à la dégustation.

en bref



Enzo Beaudet

Côte-d'Or. Le dernier conseil municipal de la ville de Dijon présentait à l'ordre du jour le compte de gestion et le compte administratif. Il a aussi été question de la politique tarifaire de la CIGV et du devenir de la parcelle de l'ex-site Amora, quai Nicolas-Rolin.

Les expositions permanentes de la CIGV rendues gratuites

Dijon Lors de la désormais traditionnelle conférence de presse d'avant-conseil municipal, la maire de Dijon a détaillé un ordre du jour très centré sur les comptes de gestion et administratifs, qui, pour l'exercice 2024, démontrent une santé financière jugée « très bonne : les investissements atteignent un montant record de 60,9 M € pour ce mandat, loin devant la moyenne du mandat précédent qui était d'environ 33 M €. La ville de Dijon n'augmentera pas les taux d'imposition pour la 8^e année consécutive, et ce sera la 9^e année en 2025, souligne Nathalie Koenders. L'épargne brute s'élève à 35 M €, dépassant largement l'objectif de 25 M €, permettant d'investir sans recourir à l'emprunt. Le désendettement est continu depuis 2008, avec une dette prévue à 100,5 M € fin 2024, le niveau le plus bas depuis 1998. En 2008, la dette s'élevait à 235,7 M €, ce qui représente une réduction de plus de 57%. Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 66%, avec près de 12 M € de restes à réaliser. 70% des appels d'offres de la ville sont remportés par des entreprises locales, soutenant ainsi l'emploi local. »

Un exposé contesté par le groupe

d'opposition Agir pour Dijon qui a voté contre ces résultats : « Le compte administratif présente un niveau d'épargne brute satisfaisant de 35 M €, et un excédent d'exécution, moitié moindre qu'en 2023, de 15,75 M €. Ces résultats confirment nos critiques formulées sur l'insincérité des budgets primitifs, depuis plusieurs années. Vous soulignez le niveau élevé des dépenses d'équipement, un peu plus de 60 M €. Nous observons qu'il est gonflé par une dépense de 7,3 M € non prévue initialement, le rachat du site Amora, dont nous mettons en cause l'utilité pour les Dijonnais ». On se souvient du projet immobilier Moutarde stoppé après la découverte d'amiante sur ce site de 20.000 m² auparavant occupé par Amora, quai Nicolas-Rolin. Des études sont en cours pour déterminer l'étendue de la contamination, les coûts de dépollution et les possibilités de construction futures : pas de projets incluant de l'habitat, mais des équipements publics ou des terrains de sport en surface sont envisagés. Une procédure légale de référé expertise a été lancée pour analyser l'historique du site et établir les responsabilités. Les résultats de ces études prendront un temps « extrêmement long », a reconnu Nathalie Koenders. La protection d'urgence installée par la

Rendre gratuites les expositions permanentes à la CIGV peut booster leur attractivité auprès de la population locale, mais offre aussi un nouvel axe de communication pour l'équipement en panne de visiteurs par rapport aux objectifs affichés (800.000 vs 1 million).
Crédit : JDP.



métropole a d'ailleurs été conçue pour durer « longtemps ».

140.000 € DE MANQUE À GAGNER EN PARTIE COMPENSÉS

Afin « d'harmoniser la politique tarifaire des expositions permanentes à la Cité de la gastronomie et du vin sur celle des autres musées dijonnais », la ville a décidé de rendre gratuite ses expositions permanentes. Le manque à gagner estimé (140.000 €) sera en par-

tie compensé par la hausse des visites commentées avec dégustation, visant à récupérer entre 70.000 et 80.000 €. Les expositions temporaires resteront, elles payantes. « Il n'y aura aucune suppression d'emploi suite à cette mesure », a assuré la maire de Dijon, reconnaissant les difficultés d'attractivité de l'équipement : « Cela permettra de communiquer sur la Cité. On sait que ce n'est pas simple, on ne va pas se le cacher », admet Nathalie Koenders, en comparant néanmoins

la CIGV et ses 800.000 visiteurs annuels (dont 138.000 pour le pôle culturel) à ses homologues de Lyon (fermé), Rungis (repoussé), Tours et même de la Cité des vins de Beaune. « Donc oui, ce n'est pas simple. Mais il faut arrêter de toujours dénigrer. Et qu'aurait-on aimé à la place de de cet hôpital ? Une friche en plein cœur de ville ? Il faut plutôt satisfaire de de cet bel équipement ».

Emmanuelle de Jesus

Côte-d'Or. Le 24 juin 2025, Marie-Guite Dufay, présidente de la région BFC, a présenté à Is-sur-Tille les résultats jugés « prometteurs » de cette initiative progressivement étendue à l'ensemble des lycées publics.

Manger local et bio dans les lycées, une ambition régionale

Is-sur-Tille Depuis 2023, la Région Bourgogne Franche-Comté mène une expérimentation dans 21 lycées des territoires de Dijon et Besançon pour intégrer davantage de produits locaux et biologiques dans la restauration scolaire. Mardi 24 juin 2025, Marie-Guite Dufay, présidente de la région BFC, a présenté les résultats jugés « prometteurs » de cette initiative à Is-sur-Tille, annonçant son extension progressive à l'ensemble des 128 lycées publics de la région depuis la Sarl Asdrubal (élevage).

DES CHIFFRES ENCOURAGEANTS

En deux ans, la part des produits locaux et bio dans les lycées expérimentateurs est passée de 34 % à 43 %, soit une augmentation de 9 %, malgré un contexte marqué par l'inflation. En comparaison, les lycées hors expérimentation

ont vu leur taux diminuer de 2 % avant de remonter à 31 % début 2025. L'objectif régional est ambitieux : atteindre 75 % de produits locaux et/ou bio dans les assiettes des lycéens d'ici 2028, dépassant largement les 50 % fixés par la loi Egalim. « Voir cette proposition mise en œuvre est une belle reconnaissance pour notre travail », se réjouit Frederick Le Goff Black, membre de la Convention citoyenne pour le climat.

UN ENGAGEMENT COLLECTIF

Cette réussite repose sur une mobilisation transversale. Agriculteurs, cuisiniers, élèves et agents régionaux travaillent main dans la main. « Mettre du local et du bio dans les assiettes, c'est un vrai travail d'équipe », souligne Valéry Devillers-Braun, proviseur du Lycée du Bois à Mouchard (39). La région accompagne les producteurs locaux dans les démarches administratives et forme les



L'objectif régional est ambitieux : atteindre 75 % de produits locaux et/ou bio dans les assiettes des lycéens d'ici 2028, dépassant largement les 50 % fixés par la loi Egalim.
Crédit : Photo d'illustration Freepik

équipes de restauration scolaire aux nouvelles pratiques. « Grâce à l'intervention de la région, nous confectionnons des menus équilibrés tout en valorisant nos agriculteurs locaux », témoigne Laetitia Priere, cheffe de cuisine au Lycée Les Marcs d'Or.

Sur quatre ans, 3,6 M€ bénéficieront aux producteurs locaux, dont 2,4 M€ pour l'agriculture biologique. Le marché alimentaire des lycées représente

25 M€ annuels pour 10 millions de repas. « L'expérimentation a permis de fournir les lycées en viande de notre production et de lancer notre atelier de découpe », explique Sébastien Asdrubal. À partir de septembre 2025, l'expérimentation sera déployée par zones territoriales, débutant avec 20 lycées du Nord Bourgogne Franche-Comté.

Source : Région BFC

Doubs

UNE NOUVELLE RÉSIDENCE ÉTUDIANTE AU CENTRE DE BESANÇON. Le 1^{er} octobre 2025, les premiers logements d'une résidence entièrement rénovée, située au 30 avenue Clémenceau, seront proposés à la location : un projet porté par la CCI Saône-Doubs pour répondre à la tension locative sur ce segment. Au total, la résidence proposera 37 studios T1 de 20 m² et 9 appartements T2 de 50 m² tous éligibles aux aides au logement. 20 boxes de garage et 14 places de parking seront également proposés à la location. La CCI Saône-Doubs a consacré une enveloppe totale de 3,4 M€ (avec frais de notaire et achat de mobilier) pour acquérir ce bâtiment datant de 1994, le « Sirius » (un nouveau nom de baptême sera dévoilé lors de l'inauguration) et pour réaliser d'importants travaux d'aménagement intérieur et de rénovation énergétique. Déjà propriétaire d'une première résidence (Le Portail), « la CCI Saône-Doubs renforce ici son engagement pour l'attractivité du territoire, le soutien à la formation et l'accueil des jeunes », explique l'organisme, qui pourra ainsi faire bénéficier les personnes en liste d'attente d'une possibilité de logement dans cette nouvelle résidence.



Un exemple d'aménagement intérieur. Crédit : CCI Saône-Doubs.

en bref

Yonne. Économie d'énergie, attractivité du quartier, et démarche environnementale : la réhabilitation des 42 logements de la nouvelle résidence « Thémis » à Cheny incarne une nouvelle façon d'envisager le logement social.

Domanys investit 3 M€ pour une réhabilitation exemplaire



C'est un chantier discret, mais structurant pour la commune de Cheny. Domanys, principal bailleur social du département de l'Yonne, a officiellement inauguré le 24 juin la fin des travaux de réhabilitation de la résidence « Thémis ». Composé de 42 logements, le bâtiment a fait l'objet d'une rénovation complète, avec une priorité donnée à la performance énergétique. « D'une étiquette énergétique D à une étiquette B », a annoncé Sonia Patouret, présidente de Domanys depuis deux mois, aux locataires présents lors de l'inauguration. L'opération permettra une économie moyenne estimée à 400 € par an et par foyer, selon les projections du bailleur. Les travaux ont porté sur l'isolation thermique, le système de chauffage, les menuiseries et les équipements intérieurs.

Cette réhabilitation s'inscrit dans une stratégie plus globale d'éco-conditionnalité, portée par Domanys. « Cela signifie

que chaque euro investi doit respecter des critères environnementaux. Ce projet coche toutes les cases », insiste la présidente. Le chantier, chiffré à plus de 3 M€, a bénéficié du soutien de plusieurs partenaires, dont EDF, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et la commune de Cheny, qui a facilité la mise en œuvre locale.

UNE TRANSFORMATION URBAINE AU-DELÀ DES MURS

Au-delà de la rénovation technique, c'est tout un quartier qui évolue. L'ancien bâtiment A, datant de la fin des années 1960, a été démolit, ouvrant une large place en cœur de résidence. Initialement prévue pour accueillir une maison de santé, la parcelle pourrait prochainement se transformer en verger partagé ou en jardin collectif. « Rien n'est arrêté, mais nous voulons que ce soit un espace utile aux habitants », glisse Didier Jacquemin, maire de Cheny, en évoquant la concertation à venir. Un autre projet est en cours de réflexion :



Didier Jacquemin, maire de Cheny, Sonia Patouret, présidente de Domanys et Karine Lascols, directrice générale de Domanys, lors de l'inauguration de la résidence. Crédit : JDP.

la création d'un chemin piéton sécurisé reliant les écoles à la résidence. « Il s'agit de fluidifier la circulation des familles et d'offrir une vraie qualité de vie », souligne Jean-François Lemaire, adjoint au maire en charge de l'environnement, travaux et urbanisme.

La réhabilitation de la résidence « Thémis » illustre une approche plus systémique de l'habitat social : sobriété énergétique, qualité architecturale, intégration paysagère, mais aussi participation des habi-

tants et prise en compte de la biodiversité, grâce au partenariat avec la LPO. Des nichoirs ont notamment été installés pour favoriser la faune locale. « On est là pour améliorer la vie des gens », a conclu la présidente de Domanys, rappelant que ce type d'investissement répond à un triple impératif : écologique, économique et social. Une vision de l'habitat public moderne, réactif, et ancré dans les territoires.

Enzo Bourdier

Yonne. 47 % de gaspillage alimentaire en moins, et 5.000 euros d'économies en un temps record au collège Maurice Ravel à Avallon grâce à un dispositif simple mais efficace mêlant pesée et sensibilisation.

Réduire le gaspillage pour mieux nourrir et mieux gérer



La démarche s'inscrit dans une dynamique territoriale portée par le Département de l'Yonne, en lien avec son Projet alimentaire territorial (PAT). L'objectif : réduire les déchets alimentaires, maîtriser les coûts, améliorer la qualité nutritionnelle des repas, tout en favorisant les circuits courts. Le collège d'Avallon, en partenariat avec le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Avallonnais, fait aujourd'hui figure de modèle à l'échelle départementale.

Le plan d'action mis en œuvre repose sur une série d'outils simples mais efficaces : quatre campagnes de pesées, 32 journées d'animation, et une sensibilisation active des élèves et du personnel encadrant. L'équipe de restauration a été étroitement associée à la démarche, tout comme les élèves, grâce à des supports pédagogiques

adaptés conçus localement. Les résultats sont mesurables : seulement 42,7 grammes de déchets par convive, contre une moyenne nationale estimée à 100 grammes selon l'Ademe. Des baisses particulièrement marquées ont été relevées sur certaines catégories de produits, comme les entrées, dont le gaspillage a chuté de 72 %.

GASPILLAGE MAÎTRISÉ, ALIMENTATION VALORISÉE

En analysant les causes principales du gaspillage (texture peu adaptée, problèmes d'assaisonnement, fruits pas assez mûrs) des actions correctives ciblées ont pu être mises en place, avec un impact immédiat sur les volumes jetés.

Au-delà de l'impact environnemental, la démarche permet une rationalisation budgétaire du service de restauration. Réduction des pertes matières, meilleure anticipation des besoins, ajustement des commandes : autant de leviers qui

permettent de mieux piloter les dépenses publiques, en particulier dans un contexte d'inflation alimentaire.

La baisse du gaspillage alimentaire est ainsi devenue un outil de gestion économique, qui permet de réinjecter les économies réalisées dans d'autres volets : amélioration de la qualité des produits, diversification de l'offre, voire montée en gamme vers des produits bio ou locaux.

UNE DYNAMIQUE DÉPARTEMENTALE

Forts de ce succès, les services du département élargissent désormais l'expérimentation à d'autres collèges, en collaboration avec les PAT locaux.

Le collège de Charny, associé au PAT de Puisaye-Forterre, a réduit de 45 % son gaspillage en une semaine d'action. Celui de Pont-sur-Yonne, appuyé par le PAT du Nord de l'Yonne et le Syndicat des Déchets du Centre Yonne, atteint une moyenne de 34 grammes de déchets par

convive sur 44 jours de restauration. Cette dynamique permet de mutualiser les outils et les savoir-faire développés localement, dans le cadre d'une charte d'engagement départementale pour une alimentation durable et de qualité, récemment signée par les acteurs du territoire.

L'exemple avallonnais démontre que la lutte contre le gaspillage alimentaire peut devenir un véritable levier de performance pour les collectivités locales. Il s'inscrit dans une vision plus large où efficacité budgétaire, qualité de service, sensibilisation citoyenne et soutien à l'agriculture locale peuvent aller de pair. Le défi à venir consistera à pérenniser ces résultats et à étendre cette approche à l'ensemble des établissements du territoire, dans une logique d'investissement durable et de responsabilité collective.

E. B.

Nièvre

NEVERS ÉLARGIT LE DÉLAI DE STOCKAGE DES IMAGES DE VIDÉO-PROTECTION. Nevers évolue quant à la conservation des images captées par la vidéosurveillance dans l'espace public. Stockées jusqu'à maintenant 21 jours, elles le seront dorénavant durant 30 jours, sur décision du conseil municipal, le 24 juin, limite maximale autorisée par la loi. Les neuf jours supplémentaires « permettront de sécuriser les procédures, d'optimiser les recherches et de faciliter les enquêtes. Ils donneront également plus de marge aux victimes qui doivent déposer plainte suite à une infraction, par exemple un vol ou une dégradation survenu pendant leurs vacances », estime la ville de Nevers dans un communiqué. Cette décision « est un des éléments d'une stratégie globale de la politique municipale en matière de protection et de sécurité des biens et des personnes », est-il encore précisé. Après un premier équipement de la ville en caméras de vidéoprotection en 2016, la municipalité dirigée par Denis Thuriot a investi dans le développement du Centre de supervision urbain (CSU), passé du stockage sécurisé d'images à une vidéoprotection dynamique. Quatre agents et un chef de service formés, agréés et assermentés par l'État scrutent en direct les images transmises par les 62 caméras réparties dans toute la ville et peuvent à tout moment déclencher l'intervention des secours ou des forces de sécurité (police nationale ou police municipale intercommunale). L'évolution dernièrement du CSU en version dynamique permet d'absorber le délai allongé de stockage sans coût supplémentaire. Les images sont automatiquement enregistrées et supprimées par le logiciel au terme des 30 jours et remplacées par les images du jour et ainsi de suite. Le stockage et l'accès aux images sont très encadrés à la fois par la loi française et européenne et par la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), ainsi que par une charte sur l'éthique de la vidéoprotection de la Ville de Nevers signée par les agents du CSU. Une fois effacées, les images ne peuvent plus être récupérées. Les vidéos stockées sont accessibles uniquement sur une réquisition de la police nationale, de la gendarmerie, du procureur de la République ou du maire en sa qualité d'officier de police judiciaire. La demande doit être motivée dans le cadre d'une enquête.

France

ASSURABILITÉ DE TOUTES LES COLLECTIVITÉS : LE SÉNAT ADOPTE EN PREMIÈRE LECTURE. Mercredi 11 juin, le Sénat a adopté à l'unanimité, en première lecture, la proposition de loi (PPL) visant à garantir une solution d'assurance à l'ensemble des collectivités territoriales. Cette PPL vise à assurer une mise en œuvre effective des recommandations formulées par le rapport de la commission des finances, et prévoit, notamment :

- l'introduction d'un observatoire des tarifs assurantiels applicables au secteur public, sur le modèle de l'observatoire des tarifs bancaires ;
- l'attribution au médiateur de l'assurance d'une compétence d'accompagnement des collectivités ne trouvant pas d'assureur ;
- la systématisation des franchises dans les contrats d'assurance « dommages aux biens » des collectivités territoriales ;
- une garantie obligatoire des dommages résultant d'émeutes et de mouvements populaires dans les contrats d'assurance « dommages aux biens ». Le Sénat a modifié la PPL, en précisant notamment les conditions de recours au dispositif de médiation en assurances, clarifié la définition de chacune des notions « d'émeutes et de mouvements populaires » et porté de 1 à 1,5 Md € le volume du fonds de gestion de ce risque spécifique, afin d'en permettre une meilleure couverture. La PPL va être transmise à l'Assemblée nationale.

en bref

AVIS D'EXPERT

Les banques moteur de l'économie régionale

Région BFC. François de Laportalière, président du comité des banques de la Fédération bancaire française (FBF) Bourgogne Franche-Comté accueillait, le 13 juin à Dijon, Maya Atig, directrice générale de la FBF pour une rencontre avec les acteurs économiques et la communauté bancaire régionale. L'occasion de réaffirmer l'engagement des banques envers le développement économique régionale.



Av ec plus de 90 Mds€ d'encours de prêt à fin mars 2025, en croissance annuelle de 0,1 %, les banques de la région assurent le financement de l'économie régionale. Une donnée que François de Laportalière, président du comité des banques de la Fédération bancaire française (FBF) Bourgogne Franche-Comté a souhaité réaffirmer le 13 juin lors d'une rencontre organisée avec les acteurs économiques régionaux et Maya Atig, directrice générale de la FBF, venu à Dijon pour « faire [son] marché d'exemples et de bonnes pratiques ». La directrice a vanté les mérites d'un secteur bancaire français « fort, solide et riche de valeurs », principal acteur de la « résilience de l'économie française », par rapport aux autres pays européens. François de Laportalière a de son côté incité sur l'aspect « unique » du modèle français « très protecteur du consommateur, notamment par le particularisme des crédits à taux fixes » avec la « présence de banques coopératives plus grosses et plus structurées que dans la plupart des pays européens et des banques nationales consolidées. 90 % des marchés des prêts en France sont ainsi assurés par l'un des six groupes français avec un centre de décision en France. Ce n'est pas le cas en Allemagne où ce chiffre n'est que de 60 %. Cette structuration de marché contribue à la solidité de notre économie ».

BANQUE VERTE ET DE PROXIMITÉ

La FBF représente toutes les banques installées en France, indépendamment de leur taille ou statut. En Bourgogne Franche-Comté, elle regroupe 1.600 agences (33.526 en France) et 10.400 salariés en 2023 (dont près de 3/4 en CDI), soit 2,9 % des effectifs français. « Ce maillage d'agences physiques est garant d'une proximité de service, renforcé par un réseau de distributeurs automatiques qui met 99 % de la population régionale



François de Laportalière, président du comité des banques de la Fédération bancaire française (FBF) Bourgogne Franche-Comté et Maya Atig, directrice générale de la FBF. Crédit : JDP.

à moins de 15 minutes d'un point d'accès ». Les banques de la région financent les projets des entreprises de toutes tailles et accompagnent les ménages dans leurs besoins, notamment pour l'achat de leur résidence principale. À ce titre, 45,5 Mds€ sont dédiés au crédit habitat pour les particuliers. « Les banques assurent un cadre de crédit favorable avec des taux parmi les plus bas de la zone euro, ce qui sécurise les projets de nos clients », souligne François de Laportalière. En parallèle, les banques investissent dans des services innovants pour accompagner les transitions énergétique et numérique. En BFC, 96 % des clients consultent le site ou l'application de leur banque, et 81 % ont téléchargé une application bancaire, soit une hausse de 14 points depuis 2020.

« Les banques françaises, dont celles de la région, sont parmi les leaders mondiaux de la finance verte, affirme Maya Atig. À l'échelle nationale, les crédits verts et durables ont augmenté de 27 % en un an, atteignant 471 Mds€ en 2024. Pour chaque euro investi dans les énergies fossiles, 12 euros sont consacrés aux crédits verts et durables ».

UN SOUTIEN EN CAS DE DIFFICULTÉS

Les banques investissent dans la sécurisation des paiements, avec des initiatives comme l'authentification forte et des projets innovants pour réduire la fraude. En parallèle, elles continuent de soutenir l'économie française, où les entreprises dépendent majoritairement des crédits bancaires, représen-

tant 1.376 Md€ à fin mars 2025. « Le contexte géopolitique actuel impacte la clientèle des entreprises et des professionnels avec des incertitudes fortes sur l'export, la réglementation, la conjoncture économique qui pousse à l'attentisme... C'est la première fois que nous observons des tensions diffuses sur un grand nombre de secteurs », avoue François de Laportalière. Cela touche un peu tout le monde et pas seulement l'automobile qui est notamment confrontée aux nouveaux entrants chinois sur les véhicules électrique ». « Nous avons de plus en plus d'entreprises qui vont directement en liquidation. Beaucoup de chefs d'entreprise subissent des changements de mode de consommation pour lesquels ils ne sont pas forcément armés : ce n'est pas Shein et Temu qui obligent les consommateurs à ne plus venir

en magasin », rappelle Maya Atig avant édulcorer ses propos en indiquant que « 200.000 défaillances ont été évitées pendant la Covid et qu'aujourd'hui nous sommes à 5.000 défaillances nationale de plus qu'avant cette crise, ce qui prouve la résilience du tissu économique ». « En France, nous avons un dispositif d'accompagnement ultra-dense (experts-comptables, chambres consulaires, banques...) qui permet un soutien pendant les périodes difficiles, lorsque l'entreprise est solide, avec, par exemple, des rallongements de la durée des crédits ou même des moratoires. L'enjeu majeur, c'est d'inviter les entreprises à faire appel à ce réseau le plus tôt possible », appuie François de Laportalière.

FRÉDÉRIC CHEVALIER

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

COMMUNIQUEZ EN B to B

auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

- ☑ Publireportage
- ☑ Encartage
- ☑ Numérique
- ☑ Visibilité parfaite
- ☑ Tarifs attractifs



Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

Opinions

Retrait du drapeau palestinien : « Je reste choquée », dit Anne Vignot

Anne Vignot, maire de Besançon, président de Grand Besançon Métropole

La maire de Besançon Anne Vignot, accompagnée d'un membre de chaque parti de sa majorité, a défendu l'installation du drapeau Palestinien sur l'Esplanade des Droits de l'Homme de Besançon, devant le tribunal administratif suite à la demande de retrait du préfet du Doubs, Rémi Bastille. Le tribunal a suivi la demande du préfet. Voici la réaction d'Anne Vignot à cette décision.

« Nous avons hissé ce drapeau palestinien parce qu'à Gaza et en Cisjordanie, un peuple est massacré.

Plus d'1 million de personnes, dont des femmes et des enfants, sont assiégés, déplacés, piégés dans des zones où l'accès à la nourriture, à l'eau, aux soins, est

insuffisant et insécurisé et même parfois inexistant. C'est au nom de l'humanisme et de la dignité humaine que nous avons hissé ce drapeau.

Aujourd'hui, le tribunal administratif a rendu sa décision et nous demande de l'enlever. Nous allons le faire. Nous respectons la loi. Nous enlèverons le drapeau samedi 28 juin 2025 à 14 h 30.

Je reste choquée quant à cette décision. Et inquiète de sur ce qu'elle révèle : la dénonciation d'un massacre, le soutien à un peuple affamé et sous les bombes n'est donc plus une cause qui nous rassemble sous la bannière de la République ?

Alors même que le président de la République s'apprête à reconnaître l'Etat de

Palestine, en déclarant que ce n'est « pas simplement un devoir moral, mais une exigence politique ». Alors qu'il affirme, concernant le blocus humanitaire à Gaza que c'était, je cite, « un scandale » et une « honte ». Alors qu'il a appelé à un cessez-le-feu et à la libération des otages israéliens.

Alors que la France a ratifié le droit international humanitaire, qui est totalement bafoué à Gaza.

Malgré tout cela, la décision du tribunal nous dit que nous rompons le principe de neutralité.

Ce qui veut dire que nous ne nous reconnaissons pas tous derrière la dénonciation de cette horreur. »

Le regard de Faro

DES MÉDECINS ENVOYÉS DEUX JOURS PAR MOIS
DANS LES DÉSERTS MÉDICAUX



Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Bayrou, battu en retraites



En préambule, je sais bien, chers amoureux de la langue française, que « battre en retraite » ne s'emploie qu'à la forme active et au singulier... mais reconnaissons que c'était trop

tentant (et puis forme active en parlant de François Bayrou qu'au sommet de l'État on surnomme « le roi fainéant », comment dire, c'est un peu antithétique). Mais bref.

Un peu de rétro-politique : alerté par le passage éclair de Michel Barnier à Matignon, forcé au pas de deux avec le RN pour espérer garder son siège éjectable (pari perdu), François Bayrou avait réussi un joli coup avec le PS : échanger la promesse de négociations sur le devenir des retraites contre l'abstention des socialistes en cas de motion de censure sur les budgets. Oh ben oui tiens, a fait le Parti à la rose qui a depuis longtemps perdu ses épines et pas mal des illusions de ses électeurs, faisant du même coup voler en éclat le Nouveau front populaire. Ouf, a fait le Béarnais, ça nous fait quelques mois de gagné.

Ils auraient dû se méfier, les socialistes. Un type qui en 2025, soit 120 ans après la loi sur la séparation de l'église et de l'État, appelle une négociation entre partenaires sociaux un « conclave », ça ne sentait pas trop bon pour les autoproclamés héritiers des bouffeurs de curé. On connaît la suite : les syndicats de salariés ont accusé le patronat d'avoir saboté les discussions, le patronat a expliqué que le jeu était pipé dès le début et François Bayrou, malgré les prolongations et les tirs au but, a dû sortir du déni et reconnaître que le conclave, il n'y a qu'au Vatican que ça marche. Et ce n'est pas la conférence de presse donnée jeudi 26 juin qui va nous convaincre du contraire...

Et maintenant, comme chantait Gilbert Bécaud ? Et maintenant, fort marris, les socialistes ont déposé une motion de censure qui a aucune chance de passer puisque le RN, encore lui, ne la votera pas, réservant ses forces pour l'automne, le vote du budget et le 49.3 qui ira avec. Dans la foulée, nos ministres vont faire boum comme le cœur de Charles Trenet (très chanson fraaaançaise, cette chronique décidément). Heureusement, pour ceux qui ont peur de s'ennuyer, il y a les élections municipales en mars 2026, les Sénatoriales en septembre pour les plus capés d'entre eux (on en a, en local). Quant à François Bayrou, 74 ans cette année, expert-ès-gadins, il nous fera bien une ultime sortie en 2027, pour la présidentielle ?

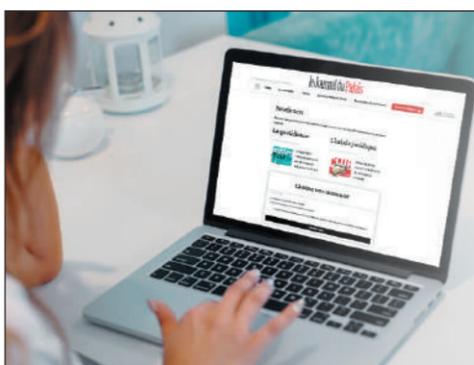
Le coin bouquins

MANAGEMENT ET NEUROSCIENCES.

Cadres dirigeants et managers, boostez votre potentiel et celui de vos équipes avec les neurosciences
Le cerveau est une machine extraordinaire ! Mais comment en décrypter le fonctionnement ? Par les neurosciences !

Appliquées au management et au développement professionnel, les neurosciences permettent d'explorer les mécanismes qui régissent notre pensée, notre comportement et nos émotions. Managers, l'auteur vous accompagne dans la découverte de l'incroyable pouvoir des neurosciences. Vous découvrirez comment elles bouleversent les pratiques traditionnelles et ouvrent de nouvelles perspectives pour optimiser les performances individuelles et collectives.

♦ Éditions Gereso, 185 pages, 24 €.



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS
GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité
économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Appel d'offres



CENTRE GEORGES-FRANÇOIS LECLERC

Marche à procédure adaptée avec négociation

Négociation : Article 7-2 du règlement de la consultation. Après examen des offres, l'acheteur se réserve la possibilité de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse sans négociation ou d'engager des négociations dans le respect de l'égalité de traitement des candidats. Dans le cadre de la négociation, conformément aux articles L2152-2 et R2152-2 du Code de la Commande Publique

1. TRAVAUX AMÉNAGEMENT CAFETERIA.
2. Centre Georges-François LECLERC, 1 rue Professeur Marion - 21079 DIJON Cedex.
Établissement de santé privé d'intérêt collectif
Siret 778 204 271 000 10
3. Pour le Pouvoir Adjudicateur Et par délégation,
Le Directeur des Services Techniques, Eric CADIEUX, 1 rue du Professeur Marion - 21000 DIJON.
4.
 - Date prévisionnelle de début des travaux : mi-novembre 2025 ;
 - Le délai maximum d'exécution est de 3 mois (y compris le mois de préparation) ;
 - Date limite de dépôt des dossiers : 1 septembre 2025 à 14h.
5. Justificatifs à produire lors de la candidature : Pièces figurants au règlement de consultation.
6. Le dossier de consultation est à demander à l'adresse suivante avant le 04/08/2025 : servicetechnique@cgfl.fr.
7. Renseignements relatifs aux lots
Aménagement cafétéria :
 - Ameublement ;
 - Matériel hôtelier.
8. Critères de jugement
 - Prix : 45 % ;
 - Produits : 30 % ;
 - Moyens humains : 10 % ;
 - Environnement : 15 %.
9. La demande de visite de chantier se fera à cette adresse : servicetechnique@cgfl.fr.
La visite de chantier n'est pas obligatoire.
10. Des compléments techniques peuvent être demandés par mail : servicetechnique@cgfl.fr.
11. La date de notification du marché est équivalente à la date de démarrage des travaux fixée dans l'ordre de service. L2503137

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

**Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...**

**Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.**

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Annances légales

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSIION

ATTRIBUTION D'APPORTS



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

PICK N ROLL /
LE MARTACession de fonds
de commerce

ANNULE ET REMPLACE LA PUBLICATION DU 18/06/2025 ACTU. FR

Aux termes d'un acte sous seing privé signé électroniquement en date du 23 mai 2025, enregistré le 20 juin 2025 au SIE DIJON, sous les références : dossier 2025 00027088 / référence 2104P01 2025 A 01466,

La société PICK N ROLL, société par actions simplifiée au capital de 299.000 €, dont le siège est 2 rue de la Rente Logerot - 21160 MARSANNAY -LA-COTE, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 889296026,

A cédé à la société LE MARTA, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège social est 27 Place de la République - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 943837252,

Moyennant le prix de 200.000 €, son fonds de commerce de restauration, bar, préparation et vente de produits alimentaires, boissons alcoolisées ou non sur place ou à emporter, exploité sous le nom commercial PICK N ROLL au 27 et 29 Place de la République - 21000 DIJON.

Entrée en jouissance au 23 mai 2025. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce, ainsi que la correspondance : au Cabinet d'Avocats LEGASPHERE ; 2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY.

L2503139

TABAC PRESSE
LE JUNOT
PETITDANT /
SAVROTInsertion - Cession de
fonds de commerce

Suivant acte reçu par Me Clémence BAILLY, Notaire à Dijon, le 12/06/2025, enregistré au SPFE de DIJON le 23/06/2025, Dossier 202 00027375 Ref 2104P01 2025 N 01478 contenant cession par Madame Catherine PETITDANT, à Madame Eudoxie SAVROT, d'un fonds de commerce de PRESSE, PAPETERIE, BIMBELOTERIE, ARTICLES FUMEURS, LOTO, auquel est annexé un débit de TABAC, sis et exploité à DIJON (21000), 93 avenue du Drapeau, pour lequel le CEDANT est identifié au RCS de DIJON sous le n°439812603. Moyennant le prix principal de 150.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 148.117 € et aux éléments corporels pour 1.883 €. Entrée en jouissance : 12/06/2025

Oppositions : Chez Me Clémence BAILLY, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour unique insertion : Le notaire. L2503143

CONSTITUTION

DE SOCIETE

ATELIER 26

36 rue Carnot - 21200 BEAUNE

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la SARL : ATELIER 26 au capital de 12 500 €.

Siège social : 36 rue Carnot 21200 BEAUNE

Objet : salon de thé, pâtisserie. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de DIJON

Gérants : Monsieur Johan MAIGROT et Madame Julie POIGEAULT demeurant 24 rue Thiers 21200 BEAUNE nommés pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au RCS de DIJON. L2503013

BGC

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 16/06/2025, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BGC

Objet social : Travaux de chauffage, travaux de plomberie, installation de tous équipements et matériels tels que sanitaires, cuisines, climatisation et radiateurs ; rénovation en matière de sanitaires, d'installation de chauffage ou climatisation ; vente de matériels thermiques.

Siège social : 5 rue Nicolas Cugnot, 21300 CHENOVE

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M. FERNANDEZ Michaël 5 rue Nicolas Cugnot 21300 CHENOVE la Gérance

L2503015

LUKOVNA

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Maël VIARD notaire à DIJON le 18/06/2025, il a été constitué la société par actions simplifiée dénommée LUKOVNA.

OBJET : Le négoce et la vente au détail de vins, alcools, liqueurs, spiritueux, boissons en tout genre alcoolisées ou non, et de toutes marchandises s'y rattachant, activités supports ou complémentaires. Gestion de centre d'affaires, domiciliation, location de bureaux et de salles de réunions et prestations associés. Activités touristiques de découvertes, dégustation et visite de cave, de vignobles, de bâtiments de lieux viticoles ou culturels, promenades, randonnées.

Prestations agritourisme et circuits courts, réalisation et participation à des événements ; achats et ventes de produits en relation avec ces activités. La fabrication de vins et autres boissons issues de fruits ou de produits agricoles et naturels.

DURÉE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : 75.000 € divisé en 7.500 actions de 10 € chacune réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

SIÈGE SOCIAL : 7 rue du Transvaal - 21000 DIJON.

Toutes les cessions sont soumises à agrément sauf entre associés.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote dans les conditions statutaires et légales.

PRÉSIDENT : THEMA, SAS, 3 rue du Golf - 21800 QUETIGNY immatriculée au R.C.S. DIJON n° 351630108, représentée par Monsieur Jean-Luc THEURET.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. Pour avis.

L2503070

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

B.E IMMOBILIER

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 16/05/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : B.E IMMOBILIER

Objet social : - l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, - la mise à disposition gratuite au profit des associés de tous terrains, immeubles et biens immobiliers, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, - l'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires,

Siège social : 17 Rue de Maizières, 21200 BEAUNE

Capital : 2 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M. EPAILLY Bruno 746 Ancienne Route de Bouze 21200 BEAUNE

Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées à un tiers qu'avec un agrément donné dans les conditions ci dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

L2503081

SARL ALOVÉRA

Avis est donné de la constitution de la société SARL ALOVÉRA, au capital de 1.000 €.

SIÈGE : 5 Place Marey - 21200 BEAUNE.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

OBJET SOCIAL : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Vente à distance de produits cosmétiques.

- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de daton en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

- Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1.000 €.

GÉRANT : Monsieur Etienne ZABA, demeurant 5 Place Marey - 21200 BEAUNE.

GÉRANTE : Madame Marie SÉCULA, demeurant 5 Place Marey - 21200 BEAUNE.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. Pour avis.

L2503090



Maître Maéva FERRARA

Notaire
5 A rue du Puits de Têt
21160 MARSANNAY LA COTE

SCCV RUE
DE METZ

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Maéva FERRARA, Notaire à MARSANNAY LA COTE, 5 A, rue du Puits de Têt, le 16 juin 2025, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

Objet social : l'acquisition par tous moyens de biens et droits immobiliers sis à DIJON (21000) 11 rue de Metz, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes desdits biens ;

- l'aménagement et la construction sur ces terrains, de l'immeuble ou des immeubles suivants : démolition des bâtiments existants, puis construction d'un immeuble d'habitation ;

- la vente de l'immeuble ou des immeubles à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;

- l'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Dénomination : SCCV RUE DE METZ

Siège social : DAIX (21121), 5 route de Troyes.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS via le guichet unique, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Le capital social est fixé à la somme de : TROIS MILLE EUROS (3 000,00 EUR).

Apports en numéraire : TROIS MILLE EUROS (3 000,00 EUR).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les associés nomment pour premiers gérants de la société : Monsieur Ismaïl SERCAN, demeurant à DAIX (21121) 5 route de Troyes, né à CORUM (TURQUIE) le 1^{er} mars 1971, et Monsieur Hüseyin YALDIZ, demeurant à MAGNY -SUR-TILLE (21110) 7 rue de la Vieille Croix de Mission, é à CICEKDAĞI (TURQUIE) le 15 juin 1968, pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : Le notaire.

L2503092

LES 9 FLOCONS

Avis est donné de la constitution, suivant acte reçu par Me Thomas ROQUEL notaire à DIJON le 24/06/2025 d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière. Dénomination : LES 9 FLOCONS. Capital social : 1.000 €. Apports en numéraire : 1.000 €. Durée : 99 ans.

Objet social : Acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers. Siège social : SENNECEY LES DIJON (21800), 31 rue des Jardins. Gérance : M. Frédéric Martial MAGNIEZ, demeurant à SENNECEY LES DIJON (21800), 31 rue des Jardins; M^{me} Doriane ROBIN demeurant à demeurant à SEYSSUEL (38200), 31 chemin du Grapillat, et M. Maxime MAGNIEZ demeurant à TART-LE-HAUT (21110), 7 rue de l'abside. Cession de parts : Libre entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés représentant plus des trois quarts du capital social. Immatriculation : R.C.S. Dijon.

Pour avis.

L2503129

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

VISION'EDGE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 Place des Platanes
21250 PAGNY LE CHATEAU

Avis de constitution

Statuts SSP 23.06.2025

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : VISION'EDGE

Siège : 8 Place des Platanes,
21250 PAGNY LE CHATEAU

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1.000 euros

Objet : Le conseil stratégique aux entreprises et/ou aux entrepreneurs individuels notamment en matière de stratégie d'achats, stratégie marketing, gestion de réseaux de magasins, optimisation des systèmes d'information et management d'équipe.

Mise en relation entre des entreprises et des clients potentiels dans le cadre de contrats d'apporteur d'affaires.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Virgile GRANDJEAN, demeurant 8 place des Platanes 21250 PAGNY LE CHATEAU.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Le Président

L2503122

SNC2

SAS au capital de 1.000 Euros
Siège social : 4 rue du Bourg
21340 NOLAY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à 23/06/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : SNC2.

SIÈGE : 4 rue du Bourg - 21340 NOLAY.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : Travaux d'études géotechniques, externalisation commerciales et toutes activités assimilées, évaluation des risques et dommages, expertise en bâtiments réalisés de façon indépendante ou en réseau, études de structures et patho-structurelles ; La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, libérales, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres ; Toutes prestations de services, de nature administrative, financière, commerciale, d'animation, de direction générale ou autres, auprès de toutes entreprises;

AGREMENT : Agrément dans tous les cas.

PRÉSIDENT : M. Nicolas FEVRE, demeurant 4 rue du Bourg - 21340 NOLAY.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

POUR AVIS - Le Président.

L2503125

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

4B INVEST

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 24 juin 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : 4B INVEST.

Siège social : 30 rue des vosges - 21121 FONTAINE LES DIJON.

Durée : 99 ans.

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, l'aménagement, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers ; l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la détention et la gestion de tous portefeuilles de valeurs mobilières et de tous droits sociaux.

Capital social : 1 000 €.

Apports en numéraire : 1 000 €.

Gérante : M^{me} Eléonore BUET demeurant à FONTAINE LES DIJON (21121), 30 rue des vosges.

Clause d'agrément : toute mutation entre vifs est soumise à agrément.

Immatriculation : R.C.S. DIJON. Pour avis.

L2503144

CLEMIMMO

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique en date du 26/06/2025, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 100 €, dénommée CLEMIMMO, dont le siège social est situé 83, rue Beribsey - 21000 DIJON, qui a pour objet, en France et à l'étranger, l'acquisition, la gestion et la location de tout immeuble, bien ou droit immobilier ; la prise de participation majoritaire ou minoritaire dans toute société existante ou à constituer, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations ; toute prestation de services de gestion au profit des sociétés dans lesquelles la société détient une participation. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnelles ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toutes cessions d'actions entre associés ainsi que les cessions d'actions au profit de tiers étrangers à la société seront soumises à l'agrément de la collectivité des associés. La société LUXEN, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 euros, ayant son siège social au 83, rue Beribsey - 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 890 276 884, assure la Présidence sans limitation de durée.

L2503166

ESTRELA

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 20/06/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ESTRELA

Siège : SCI ESTRELA

Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Siège social : 9 GRANDE RUE, 21490 VARIOIS ET CHAIGNOT

Capital : 61 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Co-gérance : M. ROCHA José Manuel 1 rue georges de buffon 21850 SAINT APOLLINAIRE et M^{me} DIAS sylvie 1 rue georges de buffon 21850 SAINT APOLLINAIRE

Clause d'agrément : Toutes cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable des associés AGE majorité de 2/3 et formalisé par acte devant notaire

MR ET MME ROCHA

L2503170

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

MODIFICATION
DE STATUTS

L'HERBIER

4 RUE HAUTE 21440 VAUX-SAULES

Transfert de siège

L'AGE du 02/06/2025 de la SARL L'HERBIER (SARL ; capital : 73 000 € ; siège social : 4 rue Haute 21440 VAUX-SAULES ; 895 242 659 RCS DIJON) a transféré le siège social du 4 rue Haute 21440 VAUX-SAULES, au 3 rue Pasteur 21370 PLOMBIERES-LES-DIJON, à compter du 02/06/2025. Modification de l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance.

L2502769



LEYMARIE-C.E.C.I

SARL au capital de 30 489,80 euros
Siège social : 24 rue du Vieux Château
21640 VOUGEOT
778 269 928 RCS DIJON

Nomination
d'une co-gérante

Aux termes d'une délibération en date du 12 juin 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a nommé : Margaux LEYMARIE, demeurant rue des Volontaires, 51, 1332 RIXENSART Belgique, en qualité de cogérante à compter du 1^{er} juillet 2025.

Pour avis La Gérance

L2502915

In Extenso
ENTREPRENEZ L'AVENIR.

BSA-BURO

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions
simplifiée

Au capital de 145.000 Euros
Siège social :
23 rue Paul Langevin
21300 CHENOVE
492 349 790 RCS Dijon

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 02/06/2025, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 145.000 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Madame Brigitte ARIAS et Monsieur Serge ARIAS, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : BSA AND CO, SAS au capital de 1 262 413 €, ayant son siège social 23 rue Paul Langevin, 21300 CHENOVE, immatriculée au RCS DIJON sous le numéro 898 841 317, représentée par Monsieur Serge, Jean, Philippe ARIAS.

Pour avis : Le Président.

L2502986

In Extenso
ENTREPRENEZ L'AVENIR.

BSA VALLEE

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions
simplifiée au capital de 293 500 Euros
Siège social : 10 Avenue de Dallas
21000 DIJON
907 690 648 RCS Dijon

AVIS DE
TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 02/06/2025, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 293 500 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Monsieur Serge ARIAS, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : La société BSABURO, SAS au capital de 145 000 €, ayant son siège social 23 rue Paul Langevin, 21300 CHENOVE, immatriculée au RCS DIJON sous le numéro 492 349 790, représentée par Serge, Jean, Philippe ARIAS.

Pour avis : Le président

L2502987

BB CHAMPEAU

Société civile immobilière
au capital de 20 000 euros
Siège social : 21 Rue de la Fontaine
Soyer - 21850 SAINT-APOLLINAIRE
531155125 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 16 juin 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité suivante :

Gérer et administrer son propre patrimoine financier tout en pouvant, dans ce contexte, souscrire et administrer des contrats de capitalisation.

et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance

L2502996

APRIME

SARL au capital de 200.000 Euros
ayant son siège social
8 E rue Jeanne Barret
ZAC Parc Valmy - 21000 DIJON
419 676 325 R.C.S. Dijon

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 16/06/25 l'AGE, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 200.000 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. M. Jean-Christophe MENIAUD, Gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Pour avis : Le Président.

L2503002

S.C.M. MEDECINE
GENERALE TOUR
SAINT EXUPERY

S.C.M. MEDECINE GENERALE
TOUR SAINT EXUPERY - 45,73 €
- 18 Rue Antoine de Saint Exupéry
21300 CHENOVE - 350 901 021 RCS
DIJON : l'AGE du 19/06/2025 a,
à compter du 30/04/2025, réduit le capital
à 30,49 €, constaté la démission de
M^{me} Fabienne LIDOVE-MOULARD,
cogérante non remplacée, et modifié
les statuts.
L2502875

SCI IDEES

SCI IDEES au capital de 60.000 €
115B av du Drapeau 21000 DIJON
813 727 534 RCS DIJON Aux termes
de l'Assemblée Générale Ordinaire en
date du 03/06/2025, il a été pris acte
de nommer en qualité de nouveaux
co-gérants, à compter du 3/6/2025 : Carole
DENTZ, 48 rue de Fontaine 21121
DAIX, Fabrice GRAS, 27 rue Borgnis
Desbordes 78000 VERSAILLES
et Cédric RICHARD, 25 rue de la
Justice 10410 THENNELIERES,
en remplacement de Jean-Jacques
DENTZ, Laure MURAT et Esther
MARVANE, pour cause de démission
Mention en sera faite au RCS de
DIJON.
L2503026

BOURGOGNE
CREUSE IMMO

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 5 Rue Jacques de Saulx
21640 GILLY LES CITEAUX
RCS de DIJON n°879 049 922

Transfert de siege

Par décision de l'AGE en date du
17/12/2024, il a été décidé à compter
du 01/01/2025 de transférer le siège
social au 14 Le Petit Marseuil, 23800
LA CELLE DUNOISE.

Radiation au RCS de DIJON et
immatriculation au RCS de GUERET
A SENTERRE Gérant
L2503032

TANT QU'IL Y
AURA DES LIVRES

société civile au capital
de 1 000,00 Euros
Siège social : 117 rue des Frairies
69460 ODENAS
RCS Dijon 807 940 317

Transfert de siège social

Par décision en date du 3 juin 2025,
les associés de la société dénommée
TANT QU'IL Y AURA DES LIVRES,
constituée pour une durée de 99 années
à compter du 25 novembre 2014, ayant
pour objet social :

- l'acquisition de biens et droits
immobiliers consistant en des locaux
commerciaux situés à BEAUNE (Côte
d'Or), 4 rue de Lorraine, leur détention
et leur gestion ;

- l'acquisition, la détention et la
gestion de tous autres immeubles
bâties ou non bâties dont elle pourrait
devenir propriétaire ultérieurement,
par voie d'acquisition, échange, apport ou
autrement ;

- la construction sur tous biens
immobiliers lui appartenant,
- éventuellement et
exceptionnellement l'aliénation du ou
des immeubles devenus inutiles à la
société, au moyen de vente, échange,
ou apport en société.

- la prise de participation dans toutes
sociétés immobilières,
Et généralement toutes opérations
pouvant se rattacher directement
ou indirectement à l'objet social
ou susceptibles d'en favoriser le
développement, pourvu qu'elles ne
modifient pas le caractère civil de la
société.

Monsieur Arnaud BUISSONIN et
Madame Nathalie PONCET en qualité
de seuls associés, ont décidé de
transférer le siège social initialement
fixé à ECHEVRONNE (21420) 3 rue du
Lavoir, au 117 rue des Frairies (69460)
ODENAS.

Ses statuts ont été corrélativement
modifiés.

En conséquence, la société, qui
était immatriculée au RCS de DIJON
fera l'objet d'une modification de
siège audit RCS de VILLEFRANCHE-
TARARE.

Pour avis : Les gérants

L2503038



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

LES DOUGLAS

Société civile immobilière
au capital de 2.000 Euros
Siège social : Zone d'Activité «pré
Serpillon» - 21210 SAULIEU
493 987 630 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'AG mixte du
28/04/2025 Madame Elisa ANTOINE
demeurant 17 rue Grillot - 21210
SAULIEU et Madame Jessica DEPIGNY
demeurant 26 rue Grillot - 21210
SAULIEU ont été nommées cogérantes à
compter du 28/04/2025 en remplacement
de Monsieur Philippe PICARD
démisionnaire au 28/04/2025. Madame
Claire LEMAIRE reste cogérante.
Pour avis : La Gérance.

L2503010

MAISON DENIS
PERRET

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 Euros
Siège social :
40 rue Carnot - 21200 BEAUNE
300 010 378 RCS Beauce

Le Conseil d'Administration, réuni le 11
juin 2025, a nommé Madame Eléonore
LATOURE, demeurant 22 Rue Sylvestre
Chauvelot - 21200 BEAUNE, en qualité
de Présidente, pour une durée de 4 ans,
soit jusqu'à l'assemblée annuelle à tenir
sans l'année 2029, à l'effet de statuer
sur les comptes de l'exercice écoulé,
en remplacement de Monsieur Thibault
GAGEY, dont le mandat est arrivé à
expiration.

Pour avis : Le Président.

L2503082

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

TILLE ET
VINGEANNE

Exploitation agricole à responsabilité
limitée au capital de 228.521 ,08 Euros
Siège social : 6 rue François Chabeuf
21120 LUX - 398 082 438 RCS Dijon

ASSP 18/06/2025 : L'associé unique
constate l'erreur matérielle liée à la
réduction de capital du 2/07/2021 et
prend acte qu'il y a lieu de lire «228
521,08 euros» au lieu de «145 173,53
euros» à l'article 2.4 des statuts. RCS
DIJON.
Pour avis
L2503084

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

TILLE ET
VINGEANNE

Exploitation agricole à responsabilité
limitée
Société civile au capital de 2.000 Euros
Siège social : 6 rue François Chabeuf
21120 LUX : 398 082 438 RCS Dijon

ASSP 17/06/2025 : La collectivité des
associés constate l'erreur matérielle
liée à l'apport en nature du 02/07/2021
et prend acte qu'il y a lieu de lire
«2.000 €» au lieu de «83.700 €» à
l'article 7 des statuts. RCS DIJON.

Pour avis.

L2503086



SCER

Société civile au capital
de 282 991,11 Euros
Siège social : 67 RUE D'AUXONNE
21000 DIJON
427 471 271 RCS Dijon
Gérard POULETTY

Aux termes d'une délibération en
date du 17/06/25, l'AGE des associés
a décidé de proroger la durée de
la société de 99 ans à compter du
17/06/25 soit jusqu'au 16/06/2124.
Modification au RCS de DIJON.
Pour avis : La Gérance.

L2503089

EBENE
IMMOBILIER

SCI au capital de 2 000 €
Siège social :
4 rue de la Haie des Buttes
21400 AMPILLY LE SEC
RCS de DIJON n°819 743 196

TRANSFERT DE SIEGE

L'AGE du 19/06/2025 a décidé le
transfert du siège social au 6, rue du
Tilleul, 21400 AMPILLY LE SEC à
compter du 19/06/2025.

Mention : RCS de DIJON

Philippe BACH

L2503091



Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

MALCHIE INVEST

SARL unipersonnelle au
capital de 5 000 €
Siège social : 16 Rue des Combes,
21490 BRETIGNY
491 837 639 RCS DIJON

Augmentation de capital

Suivant décisions de l'associé unique
du 23/06/2025, le capital social a été
augmenté de 2 930 € par apport en
nature de titres sociaux pour être porté
de 5 000 € à 7 930 €. Les statuts ont été
modifiés en conséquence.
L2503099



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

MILLIERE

Société par actions simplifiée
Au capital de 75 000 Euros
Siège social : 6 Chemin de la
Magdeleine
21580 SALIVES
R.C.S. Dijon 383 266 350

Aux termes d'une AGO du 23/06/2025
l'assemblée générale a nommé
Président Monsieur Damien MILLIERE
demeurant 21 Route de Dienay 21120
SAULX LE DUC sans limitation de
durée à compter du 23/06/2025 en
remplacement de Monsieur Jacques
MILLIERE démissionnaire à la même
date. L'assemblée générale a nommé
Directeur Général Monsieur Jacques
MILLIERE demeurant Hameau
de Montarmet 21580 SALIVES
sans limitation de durée à compter
du 23/06/2025 en remplacement
de Monsieur Damien MILLIERE
démissionnaire à la même date.
Mention sera faite au RCS de DIJON,
pour avis.

L2503106



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

MARC PAJOT
AUTOMOBILE

Société par actions simplifiée
Capital social : 10.000 Euros
Siège social : Zac les portes de
Bourgogne - 16 avenue Georges Besse
21320 CREANCEY
R.C.S. DIJON 811 603 935

PV de décisions de l'associé unique
du 23/05/2025

Président :

- Ancienne mention : M. Marc PAJOT
demeurant à CREANCEY (21320), 4
les portes de Bourgogne ;

- Nouvelle mention : la société civile
PAJOT HOLDING siège à CREANCEY
(21320), 4 les portes de Bourgogne,
R.C.S. DIJON 897 567 905.

Pour avis.

L2503113



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

GARAGE MODERNE

Société par actions simplifiée
Capital social : 2 000 Euros
Siège social : 6 Impasse du Pré
Serpillon - 21210 SAULIEU
RCS Dijon 908 978 448

PV de décisions de l'associé unique
du 23/05/2025

Président : Ancienne mention : Mr
Marc PAJOT demeurant à CREANCEY
(21320), 4 les portes de Bourgogne
- Nouvelle mention : la société civile
PAJOT HOLDING siège à CREANCEY
(21320), 4 les portes de Bourgogne,
RCS DIJON 897 567 905

Pour avis.

L2503117



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

ATS GROUPE

SAS au capital social de
1.000.000 Euros
Siège social : 10 C rue Paul Verlaine
21000 DIJON
535092381 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions unanimes en
date du 28 novembre 2024, les associés
ont décidé de nommer en qualité de
Présidente à compter du même jour,
la société R2 GLOBAL SARL, sise 31
rue Buffon - 21240 Talant, RCS DIJON
933406159, en remplacement de M.
Rodolphe ROY.

Mention sera portée au R.C.S. de Dijon.
L2503123



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

ALMAPHIE

SARL au capital social de 1000 euros
Siège social : 2 Rue de Montmeix
21190 MEURSAULT
908 603 673 RCS Dijon

Aux termes des décisions en date
du 14 avril 2025, les associées ont
pris acte de la démission de M^{me} Alice
THOMAS de son mandat de gérante, à
compter du même jour, et ont nommé
en remplacement Madame Martine
THOMASCROLET, demeurant 2 rue de
Montmeix, 21190 Meursault.

Mention sera portée au RCS de
Dijon.
L2503127

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



Maître Arnaud LEFEVRE Notaire à VITRY LE FRANCOIS (51) 28 rue Aristide Briand

SCI SAINT GERMAIN Société civile immobilière Capital social : 132.000 Euros Siège social : 10 rue de la Fontaine Morné - 51300 MAROLLES R.C.S. Chalons En Champagne 502887029

Avis est donné du transfert du siège social et nomination de gérant, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, le 24 juin 2025 :

Durée : 99 années à compter de son immatriculation.

Objet : - l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Aux termes de ladite assemblée, Il a été décidé :

- Du transfert du siège social à BELLEFOND (21490), 6 rue des Romains.

Et de modifier corrélativement les statuts.

- De constater la démission de Monsieur Jean-Pierre René André BONNOT, agent de maîtrise, époux de Madame Claudine Annie DAUSSEUR, demeurant à MAROLLES (51300), 10 rue de la Fontaine Morné, Né à ROMILLY-SUR-SEINE (10100) le 17 mai 1959, à compter du 24 juin 2025 et nommé en qualité de gérant en lieu et place : Monsieur Laurent Michel Marcel BONNOT, gérant salarié, demeurant à BELLEFOND (21490), 6 rue des Romains. Né à VITRY-LE-FRANCOIS (51300), le 19 septembre 1987 à compter du 24 juin 2025 pour une durée illimitée. Et de modifier corrélativement les statuts.

Pour avis et mention : Me Arnaud LEFEVRE. L2503132

SELARL LIBERATION Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de chirurgiens-dentistes au capital de 500.000 Euros ramené à 305.000 Euros Siège social : 8 place de la Libération - 21000 DIJON 491 097 168 RCS Dijon

Par décisions unanimes du 16 mai 2025, les associés ont décidé de réduire le capital social de 195.000 € par voie de rachat et annulation par la société de 390 parts sociales de 500 €, pour le ramener de 500.000 € divisé en 1.000 parts sociales de 500 € à 305.000 € divisé en 610 parts sociales de 500 €.

Par décisions du 24 juin 2025, la gérance a constaté que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.

Pour avis. L2503138

DERNIER DELAI POUR DEPOSER VOS ANNONCES LEGALES

POUR UNE PUBLICATION LE LENDEMAIN DEPOSER VOS ANNONCES AVANT 16HEURES

03.80.68.25.55. annoncelegale.jdp@legalnet.org

ANTOINE OLIVIER Société à responsabilité limitée au capital de 266.272 Euros porté à 322.272 Euros Siège social : Rue Gaudin - 21590 SANTENAY 334 397 783 RCS Dijon

Augmentation du capital

Aux termes des décisions en date du 24 juin 2025, les associés ont décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de 56.000,00 € par compensation avec une créance liquide et exigible sur la société et création de 3.500 parts nouvelles, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL : ANCIENNE MENTION : «Le capital social est fixé à la somme de deux cent soixante six-mille deux cent soixante-douze Euros (266.272,00 €)». NOUVELLE MENTION : «Le capital social est fixé à la somme de trois cent vingt-deux mille deux cent soixante-douze Euros (322.272,00 €)».

Pour avis : La gérance. L2503149



Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte 21000 DIJON

SCI MPC Société civile au capital de 1 000 € Siège social : 5 Route de Saint Sauveur, 89130 FONTAINES 512 840 836 RCS AUXERRE

Transfert de siège social

Suivant décisions des associés du 12/05/2025, le siège social a été transféré de 5 Route de Saint Sauveur, 89130 FONTAINES à 16 Rue des Combes, 21490 BRETIGNY à compter de cette même date. La société qui sera désormais immatriculée au RCS de DIJON a une durée de 99 années, soit jusqu'au 08/06/2108 et a pour objet social l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, l'emprunt de tous fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.



LEGI CONSEILS BOURGOGNE Cabinet d'Avocats 21 avenue Albert Camus 21000 DIJON

FINANCIERE B.G.F SARL au capital de 1.000 Euros Siège social : 4 rue Clotilde BIZOLON 69002 LYON Transféré au 36B Route Nationale 74 21700 VOSNE ROMANEE R.C.S. : 818 115 495

DUA 20.05.2025 : Transfert du siège social du 4 rue Clotilde BIZOLON - 69002 LYON au 36B Route Nationale 74 - 21700 VOSNE ROMANEE, à compter du 20.05.2025. Ancien R.C.S. : LYON, nouveau R.C.S. : DIJON.

Pour avis : La Gérance. L2503169

POURSUITE D'ACTIVITE

OWL 4 TOURIST SARL 4.000 Euros 1 rue Audra - 21000 DIJON 844 685 701 R.C.S. Dijon

AGE du 16/02/2022 : statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. L2403359



SARL ETC 5 allée des Corvées - B.P. 30048 21240 TALANT

LA CÔTE-D'OR Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros Siège social : 26 rue Carnot 21500 MONTBARD R.C.S. Dijon 840 664 536

L'assemblée des associés, aux termes d'un procès-verbal en date du 30 avril 2025, a décidé, conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON. Pour avis : Le gérant. L2502621

PACHA KEBAB S.A.R.L. au capital de 1 500 euros Siège social : 62, rue Jean-Jacques Rousseau 21000 DIJON R.C.S. : DIJON 833 622 749

Poursuite de l'activité

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/01/2025, L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS de DIJON. L2502796

FF NEUF SAS au capital de 10 000 Euros Siège social : 1055 rue de Bourgogne, 21410 STE MARIE SUR OUCHE 981 544 232 RCS Dijon

L'AGE en date du 02/06/2025 statuant en application de l'article L. 225 -248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La présidente L2503097

DISSOLUTION DE SOCIETE

les amis des cocottes

Dissolution

L'AGE du 31/05/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société LES AMIS DES COCOTTES (SARL en liquidation ; capital 50 000 € ; siège social 6 rue de Voitte 21190 PULIGNY MONTRACHET ; 802 246 454 RCS DIJON) à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Marc GANTIER (dnt 6 rue de Voitte 21190 PULIGNY MONTRACHET) pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 6 rue de Voitte 21190 PULIGNY MONTRACHET, adresse de correspondance et de notification des actes et documents concernant la liquidation. Dépôt des actes et pièces au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. L2502882

LERAT AVOCAT PARTENAIRE EN DROIT DES AFFAIRES & FISCALITE Béatrice LERAT - Avocat 6 rue Saint-John Perse - 21000 DIJON

SCI HIPPOCRATE Société civile immobilière au capital de 152.450 Euros Siège social : 34 avenue des Champs Perdrix 21000 DIJON 320 568 496 R.C.S. Dijon

DECISIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'AGE : le 14 mai 2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15 mai 2025 au soir et sa mise en liquidation amiable à cette même date.

A été nommé comme liquidateur M. Philippe, Jean-Pierre SONDEY demeurant 21 rue de Larrey - 21000 DIJON avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Le siège de la liquidation est fixé 34 avenue des Champs Perdrix - 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au R.C.S. : DIJON. Pour avis. L2503104

MTL8 Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 5.000 Euros Siège social : 166 Route de Dijon - 21200 BEAUNE Siège de liquidation : 12 Rue du Canal - 39100 BAVERANS 802 256 537 RCS Dijon

Avis de dissolution

Aux termes d'une décision en date du 14 avril 2025, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 14 avril 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Frédéric HENRIET, demeurant 12 Rue du Canal - 39100 BAVERANS, ancien gérant de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 12 Rue du Canal - 39100 BAVERANS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur. L2503121

GASTRO'WOK BEAUNE Société à responsabilité limitée en liquidation Au capital de 8.000 Euros Siège social : 26 rue Chanoine Donin 21420 SAVIGNY LES BEAUNE 883 244 980 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 mai 2025, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 9 mai 2025.

La SELARL ASTEREN, 19 avenue Albert Camus - 21065 DIJON cedex, représentée par Maître POINSARD, désignée comme séquestre judiciaire par ordonnance du Tribunal de commerce de DIJON en date du 30 août 2023, est nommée en qualité de liquidateur de la société.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de DIJON. L2503163

CLOTURE DE LIQUIDATION

HAPPYCHIMO Société par actions simplifiée Au capital de 10.000 Euros Siège social : SS boulevard des Martyrs de la Résistance 21000 DIJON R.C.S Dijon. 983.105.818

Suivant délibération en date du 01/02/2025 à Dijon, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/01/2025.

Radiation au RCS de Dijon L2503101

GASTRO'WOK BEAUNE

Société à Responsabilité limitée en liquidation au capital de 8 000.00 euros Siège social : 26, rue chanoine Donin 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE 883 244 980 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09/05/2025, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quits et décharge de son mandat au liquidateur, La SELARL ASTEREN, 19 avenue Albert Camus, 21065 Dijon cedex, représentée par Maître POINSARD, désignée comme séquestre judiciaire par ordonnance du Tribunal de commerce de Dijon en date du 30 août 2023, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de DIJON L2503164

AVIS DIVERS

LAUREAU NOTAIRES 23 rue Jacques Cellerier 21000 DIJON

MME ESPINASSE Renée

Avis de saisine de légataire universel En l'absence d'héritiers réservataires Délai d'opposition Article 1007 du Code Civil Article 1378-1 du Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28/11/2016

Par testament olographe du 28 avril 2014, Madame Renée Camille Françoise BOURGEOIS, veuve de Monsieur Jean ESPINASSE en son vivant demeurant à DIJON, 146 rue de Longvic, résidence LES JARDINS D ARCADIE, née à SAINT GINGOLPH (74500) le 12 novembre 1934, décédée à DIJON le 3 avril 2025, a institué un légataire universel. Un procès-verbal de dépôt dudit testament a été reçu par Maître Marianne CHETAIL, notaire à CHARNAY LES MACON le 7 mai 2025

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Boris MUGNERET, Notaire à DIJON, 23 rue Jacques Cellerier, réf CRPCEN : 21006, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis. L2503098

ANNONCES LEGALES

03.80.68.25.55. annoncelegale.jdp @legalnet.org

Mme Denise Alice DUCHAS

Avis de saisine de légataire universel Délai d'opposition

Par testaments olographes des 3 avril 2014 et 25 avril 2024, déposés au rang des minutes de Me Aude NEYRET, notaire à BEAUNE, le 21 mai 2025, Mme Denise Alice DUCHAS, née à BLANZY (71450), le 16 septembre 1937, veuve de Monsieur Robert MAZUREK et décédée à BEAUNE (21200), le 19 avril 2025, a institué plusieurs légataires universels.

Le notaire chargé du règlement de la succession est Me Aude NEYRET, notaire associé à BEAUNE (21200), 16 rue de Lorraine.

Opposition à l'exercice de ses droits par les légataires universels pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Aude NEYRET, notaire à BEAUNE (21200), 16 rue de Lorraine, référencé CRPCEN : 21030, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession. L2503102

TRIBUNAUX

DE COMMERCE

EXTERIEURS

STOCK J BOUTIQUE JENNYFER

1 rue Etienne Dolet - 93400 Saint-Ouen-sur-Seine. R.C.S. BOBIGNY : 338 880 180.

Etablissement secondaire à DIJON : 338 880 180 - 1999 B 605.

ACTIVITE : Commerce de détail d'habillement en magasin.

Jugement du tribunal de commerce de Bobigny en date du 12 juin 2025 arrête le plan de cession. L2503078

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Max Möbel Besançon

42 Chemin des Montarmots, ZA Montarmot - 25000 Besançon. R.C.S. BESANCON : 841 280 498.

Etablissement secondaire à DIJON : 841 280 498 - 2019 B 904.

ACTIVITE : Vente de meubles au détail.

Jugement du tribunal de commerce BESANCON en date du 04/06/2025 arrête le plan de redressement pour une durée de 10 ANS, désigne commissaire à l'exécution du plan la SELARL GUIGON ASSOCIES - 3 avenue commandant Marceau - 25000 BESANCON. L2503080

CREANCES SALARIALES

4R SOLUTIONS Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

FRAIS CHAUD SARL

Restauration rapide à base de produits tels que baguettes, sandwicheries, viennoiseries, Etc (sans vente de boissons alcoolisées) 48 rue de Longvic - 21300 CHENOVE.

SIREN 344 938 485 Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 24/06/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code de commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, Liquidateur

en date de ce jour

L2503142

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

PROCEDURE

DE SAUVEGARDE

VOUS ETES ICI

6 rue du Parc Royal - 75003 Paris 3^e
Arrondissement. R.C.S. PARIS : 508
409 232.

Établissement secondaire à DIJON :
508 409 232 - 2022 B 183.

ACTIVITE : Exercice de la profession
d'architecte et d'urbaniste, en particulier
de la fonction de maître d'oeuvre et
toutes missions se rapportant à l'acte de
bâtir et à l'aménagement de l'espace.

Le Tribunal des Activités
Économiques de Paris a prononcé en
date du 16/06/2025 l'ouverture d'une
procédure de sauvegarde sous le
numéro P202502367 et a désigné juge
commissaire : M. Patrick Renouard,
administrateur : SELARL ARVA en la
personne de Me Alexandra Blanch 81
rue Lauriston 75016 Paris, avec pour
mission : de surveiller, mandataire
judiciaire : SELARL ASTEREN en la
personne de Me Sabine Rocher 55
rue de Lyon 75012 Paris, et a ouvert
une période d'observation expirant le
16/10/2025, les déclarations des
créanciers sont à déposer au mandataire
judiciaire dans les deux mois de la
publication au bodacc du jugement
d'ouverture.
L2503079

TRIBUNAL

DE COMMERCE

DE DIJON

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du
24 juin 2025

Madame Elisabeth BIZE (EI), 21320
Pouilly-en-Auxois, RCS Greffe de Dijon
985 051 770. Fabrication d'autres textiles
n.c.a. Jugement prononçant la liquidation
judiciaire, en application du II de l'article
L. 681-2 du code de commerce, date
de cessation des paiements le 01 Juin
2025, désignant liquidateur SELARL 4R
SOLUTIONS prise en la personne de
Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue
Marbotte - 21000 Dijon. Les créances
sont à adresser, dans les deux mois
de la publication BODACC, auprès du
liquidateur ou sur le portail électronique
prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-
13 du code de commerce.
L2503175

SARL TN COURSES, 93 Avenue Jean
Jaurès, Batiment B, 21000 Dijon, RCS
Greffe de Dijon 953 107 539. Transports
routiers de fret de proximité. Jugement
prononçant la liquidation judiciaire, date
de cessation des paiements le 31 Mai
2025, désignant liquidateur SELARL
ASTEREN prise en la personne de
Maître Thibaud POINSARD 19, avenue
Albert Camus - 21000 Dijon. Les
créances sont à adresser, dans les
deux mois de la publication BODACC,
auprès du liquidateur ou sur le portail
électronique prévu par les articles L. 814-
2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2503184

SCI NEWTEA et Av6, 71 BIS Avenue
Jean Jaurès, 21000 Dijon, RCS Greffe
de Dijon 890 458 078. Supports
juridiques de programmes. Jugement
prononçant la liquidation judiciaire, date
de cessation des paiements le 23 Avril
2025, désignant liquidateur SELARL
ASTEREN prise en la personne de
Maître Thibaud POINSARD 19, avenue
Albert Camus - 21000 Dijon. Les
créances sont à adresser, dans les
deux mois de la publication BODACC,
auprès du liquidateur ou sur le portail
électronique prévu par les articles L. 814-
2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2503185

**Société civile de construction vente
TESE**, 71 BIS Avenue Jean Jaurès,
21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon
890 420 151. Supports juridiques de
programmes. Jugement prononçant la
liquidation judiciaire, date de cessation
des paiements le 28 Mai 2025, désignant
liquidateur SELARL ASTEREN prise en la
personne de Maître Thibaud POINSARD
19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
Les créances sont à adresser, dans les
deux mois de la publication BODACC,
auprès du liquidateur ou sur le portail
électronique prévu par les articles L. 814-
2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2503186

EIRL Jessica CORDELIER, 1 place
Victor Noël, 21310 Beire-le-Châtel, RCS
Greffe de Dijon 791 658 917. Coiffure.
Jugement prononçant la liquidation
judiciaire, date de cessation des
paiements le 01 Mai 2025, désignant
liquidateur SELARL ASTEREN prise
en la personne de Maître Thibaud
POINSARD 19, avenue Albert Camus -
21000 Dijon. Les créances sont à
adresser, dans les deux mois de
la publication BODACC, auprès du
liquidateur ou sur le portail électronique
prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-
13 du code de commerce.
L2503188

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Jugement du
24 juin 2025

SARL DIAGONAL DIJON, 55 Rue
Chabot Charny, 21000 Dijon, RCS
Greffe de Dijon 538 411 885. Fonds
de placement et entités financières
similaires. Jugement modifiant le plan
de redressement.
L2503176

SARL DIAG'DIJON, 55 Rue Chabot
Charny, 21000 Dijon, RCS Greffe de
Dijon 407 653 468. Coiffure. Jugement
modifiant le plan de redressement.
L2503177

**SARL ANIMAL DISTRIBUTION
AND CO (ADACO)**, 37 Avenue du 14
Juillet, 21300 Chenôve, RCS Greffe
de Dijon 487 565 400. Commerce de
gros (commerce interentreprises) non
spécialisé. Jugement prononçant la
résolution du plan de redressement et la
liquidation judiciaire, date de cessation
des paiements le 12 Novembre 2024,
désignant liquidateur SELARL
ASTEREN prise en la personne de
Maître Thibaud POINSARD 19, avenue
Albert Camus - 21000 Dijon. Les
créances sont à adresser, dans les
deux mois de la publication BODACC,
auprès du liquidateur ou sur le portail
électronique prévu par les articles L. 814-
2 et L. 814-13 du code de commerce et
admis au plan qui en sont dispensés.
L2503187

SARL IPE (IPE), 10 Rue au Bouchet,
21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon
912 041 746. Travaux d'isolation.
Jugement prononçant l'ouverture d'une
procédure de redressement judiciaire,
date de cessation des paiements le
24 Décembre 2023, désignant
mandataire judiciaire SELARL MJ &
ASSOCIÉS, représentée par Maître
Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur
Chaussier - 21000 Dijon. Les créances
sont à adresser, dans les deux mois
de la publication BODACC, auprès du
Mandataire Judiciaire ou sur le portail
électronique prévu par les articles L. 814-
2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2503179

SAS FreeTech, 11 Rue de la Côte
d'Or, 21000 Dijon, RCS Greffe de
Dijon 918 443 086. Vente à distance
sur catalogue spécialisé. Jugement
prononçant l'ouverture d'une procédure
de redressement judiciaire, date de
cessation des paiements le 01 Avril
2024, désignant mandataire judiciaire
SELARL 4R SOLUTIONS prise en la
personne de Maître Jean-Joachim
BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000
Dijon. Les créances sont à adresser,
dans les deux mois de la publication
BODACC, auprès du Mandataire
Judiciaire ou sur le portail électronique
prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-
13 du code de commerce.
L2503180

SAS AZ MANAGEMENT, 5
Rue Ernest Chaput, 21000 Dijon,
RCS Greffe de Dijon 900 511 353.
Restauration traditionnelle. Jugement
prononçant l'ouverture d'une procédure
de redressement judiciaire, date de
cessation des paiements le 31 Janvier
2025, désignant mandataire judiciaire
SELARL 4R SOLUTIONS prise en la
personne de Maître Jean-Joachim
BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000
Dijon. Les créances sont à adresser,
dans les deux mois de la publication
BODACC, auprès du Mandataire
Judiciaire ou sur le portail électronique
prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-
13 du code de commerce.
L2503181

SAS FIT'FOOD, 147 Rue d'Auxonne,
21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 848
405 775. Restauration de type rapide.
Jugement prononçant l'ouverture d'une
procédure de redressement judiciaire,
date de cessation des paiements le 30
Septembre 2024, désignant mandataire
judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise
en la personne de Maître Jean-Joachim
BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000
Dijon. Les créances sont à adresser,
dans les deux mois de la publication
BODACC, auprès du Mandataire
Judiciaire ou sur le portail électronique
prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-
13 du code de commerce.
L2503182

SARL ASC-21, 20 Rue des Ardennes,
21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon
895 191 609. Gestion d'installations
informatiques. Jugement prononçant
l'ouverture d'une procédure de
redressement judiciaire, date de
cessation des paiements le 16 Juin
2025, désignant mandataire judiciaire
SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée
par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue
Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les
créances sont à adresser, dans les deux
mois de la publication BODACC, auprès
du Mandataire Judiciaire ou sur le portail
électronique prévu par les articles L. 814-
2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2503183

CLÔTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du
24 juin 2025

SAS CDBB, Impasse du Champs
de Trippier, 21500 Montbard, RCS
Greffe de Dijon 849 428 602. Autres
activités récréatives et de loisirs.
Jugement prononçant la clôture de la
procédure de liquidation judiciaire pour
insuffisance d'actif.
L2503178

Yonne

MODIFICATION

DE STATUTS

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

DG-BEON

Exploitation agricole à Responsabilité
Limitée au capital de 7.500 Euros
Siège social : 44 Route de Mézilles
89350 TANNERRE EN PUISAYE
RCS Auxerre 944 801 828

Par PV d'AGO du 10/04/25, il a
été pris acte de la démission de M.
Guy Noël GILET de ses fonctions de
cogérant à compter du 10/04/25.
Modification sera faite au RCS
d'AUXERRE.
Pour avis : La gérance.
L2503083

**LEGi Société
d'avocats
CONSEILS**

LEGI CONSEILS

BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

100 LIMITES

SASU au capital de 60 000 €
Siège social : ROUTE DE LYON,
CRAVANT - 89460 DEUX RIVIERES
RCS d'AUXERRE n°407 997 287

En date du 12/06/2025, l'associé
unique a nommé à compter du 12/06/2025
en qualité de commissaire aux comptes
titulaire CLEON MARTIN BROICHOT
ET ASSOCIÉS, SARL au capital de
500 000 €, ayant son siège social 7
RUE MARGUERITE YOURCENAR
21000 DIJON, immatriculée sous le
n°816580146 au RCS de DIJON.
Mention : RCS d'AUXERRE.
L2503094

LDS
GROUPE

Bastien KUBASIK
Transports

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 Euros
Siège social : 1 Rue des Cloux
89270 VERMENTON
843 381 526 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision en date
du 23 juin 2025, l'Associé Unique a
décidé d'étendre l'objet social aux
activités en France et à l'étranger
de commissionnaires de transport
(groupage, affrètement, courtier de
fret, bureau de ville etc); de stockage,
logistique, conditionnement et préparation
de commandes ; de convoyage de
véhicules neufs et d'occasions et de
modifier en conséquence l'article 2 des
statuts.
Pour avis : La gérance
L2503109

LDS
GROUPE

MICHEL Publicité

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 15 ter route de la loge
89340 ST AGNAN
939 837 969 R.C.S. Sens

Aux termes d'une décision en date du
20 juin 2025, l'Associé Unique a décidé
de transférer le siège social du 15 ter
route de la loge - 89340 ST AGNAN au
8 rue de l'Île Caquot - 77260 LA FERTE
SOUS JOUARRE à compter du 21 juin
2025 et de modifier en conséquence
l'article 4 des statuts.
Pour avis : La Gérance.
L2503112

LDS
GROUPE

ART & COULEURS
PANTALEON PASCAL

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions
simplifiée au capital de 54.000 Euros
Siège social :
5 Rue Héric - 89000 AUXERRE
490 297 314 RCS Auxerre

Avis de transformation

Aux termes de décisions constatées
dans un procès-verbal en date du 25
juin 2025, l'Associé Unique a décidé la
transformation de la Société en société
par actions simplifiée à compter du
même jour, sans création d'un être moral
nouveau et a adopté le texte des statuts
qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son
objet, son siège, sa durée et les dates
d'ouverture et de clôture de son exercice
social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme
de 54.000 €.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux décisions
collectives sur justification de son identité
et de l'inscription en compte de ses
actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales,
chaque associé dispose d'autant de voix
qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La
cession des actions de l'associé unique
est libre.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions
au profit d'associés ou de tiers sont
soumises à l'agrément de la collectivité
des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée,
la Société était gérée par Monsieur
Pascal PANTALEON.

Sous sa nouvelle forme de société par
actions simplifiée, la Société est dirigée
par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
Monsieur Pascal PANTALEON
demeurant 15 Rue d'Auxerre - Les
Bruyères 89240 VILLEFARGEAU.
Pour avis : La Gérance.
L2503158

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

SCI MPC

Société civile au capital de 1 000 €
Siège social : 5 Route de Saint
Sauveur, 89130 FONTAINES
512 840 836 RCS AUXERRE

Transfert de siège social

Suivant décisions des associés
du 12/05/2025, le siège social a été
transféré de 5 Route de Saint Sauveur,
89130 FONTAINES à 16 Rue des
Combes, 21490 BRETIGNY à compter
de cette même date. La société sera
désormais immatriculée au RCS de
DIJON.
L2503160

CLOTURE

DE LIQUIDATION

**GROUPE
etc**

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

LE BOURGOGNE

SARL en cours de liquidation
Au capital de 7.622.45 Euros
Siège social :
51 rue de Lyon - 89200 AVALLON
R.C.S. Auxerre 352 427 389

Aux termes du procès-verbal du 1^{er}
mai 2025 l'associé unique a approuvé
les comptes de liquidation, donné
quitus au Liquidateur déchargé ce
dernier de son mandat, et a prononcé
la clôture des opérations de liquidation
à compter du 1^{er} mai 2025. Les comptes
de liquidation seront déposés au Greffe
du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
L2503034

COSENU

Société à responsabilité limitée à
associé unique
en cours de liquidation
Au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 26 place des Héros
89100 SENS
Siège de la liquidation :
13 avenue Jean Monnet
14000 CAEN
Liquidateur : Madame Sabah-Aurore
AL-HALABI
demeurant 13 avenue Jean Monnet
14000 CAEN
R.C.S. Sens 828 131 755

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date
du 31 mars 2025, l'associée unique a
approuvé les comptes de liquidation,
donné quitus à la liquidatrice, l'a
déchargé de son mandat et a prononcé
la clôture des opérations de liquidation,
à compter de ce jour.
Les actes, pièces et comptes de
liquidation seront déposés au Greffe du
Tribunal de commerce de SENS.
La liquidatrice.
L2503108

HSP
CATALYSIUM

HSP CATALYSIUM - Société par
actions simplifiée en liquidation - au
capital de 12 500 euros - Siège social :
11 Quai de l'Yonne - Bailly, 89530
ST BRIS LE VINEUX - Siège de
liquidation : 11 Quai de l'Yonne - Bailly,
89530 ST BRIS LE VINEUX - 950 828
442 RCS AUXERRE. L'associé unique
le 09/06/2025 a approuvé le compte
définitif de liquidation, déchargé le
liquidateur de son mandat, donné à ce
dernier quitus de sa gestion et constaté
la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont
déposés au greffe du Tribunal de
commerce d'AUXERRE, en annexe au
Registre du commerce et des sociétés
et la Société sera radiée dudit registre.
L2503074

SCI G L
DU 4 RUE
DU GENERAL
DE GAULLE

L'AGO du 10/12/2024 de la SCI
G L DU 4 RUE DU GENERAL DE
GAULLE en liquidation, au capital de
1.524,49 €, dont le siège social et siège
de liquidation est au 4 rue du Général
de Gaulle, 89100 SENS, 378 203 111
RCS SENS, a approuvé les comptes
de liquidation au 29/11/2023, donné
quitus au liquidateur et décharge de
son mandat, et prononcé la clôture des
opérations de liquidation au 23/11/2023.

Les comptes de liquidation seront
déposés au GTC de SENS.
Mention sera faite au RCS de SENS.
L2503126

AVOCATS

EXPERTS
COMPTABLESCOMMISSAIRES
DE JUSTICE

NOTAIRES

le Journal du Palais
ESTABLISSEMENT

est habilité
à publier
vos annonces
judiciaires
et légales

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jp
@legalnet.org

Anais a le pouvoir
de détecter les mines
avant qu'elles
n'explosent
pour 2,50€ /mois*



Grâce au don mensuel
on a tous le pouvoir de **changer
le monde**, même à distance !

hi.fr/don.mensuel

Anais C., donatrice régulière pour handicap International depuis 2010



handicap
international

*Après réduction fiscale.

Défis et opportunités économiques : L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire



Lors du Paris Finance Forum le 10 juin, François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France (en photo, ci-contre), a présenté une analyse des défis et opportunités pour l'économie française et européenne. Il a identifié trois menaces majeures et trois stratégies gagnantes.



TROIS MENACES MAJEURES

1. L'imprévisibilité géopolitique. La première menace est l'imprévisibilité géopolitique, exacerbée par les changements politiques aux États-Unis. Les perspectives économiques mondiales, notamment américaines, sont dégradées par le tournant protectionniste et l'incertitude politique. Cette volatilité affecte la stabilité financière, en particulier sur les marchés obligataires américains, traditionnellement perçus comme des refuges sûrs. La confiance dans le dollar pourrait en être ébranlée, favorisant potentiellement le rôle international de l'euro.

2. Les disruptions technologiques. Les transformations technologiques, notamment les crypto-actifs et l'intelligence artificielle (IA), représentent la deuxième menace. Les crypto-actifs, souvent adossés au dollar, posent des risques de « déseuropéanisation » et de privatisation de la monnaie. L'IA, bien que fort prometteuse pour la productivité, pourrait amplifier les vulnérabilités financières en augmentant les comportements moutonniers et la volatilité des marchés.

3. La désintermédiation du système financier. La troisième

menace est la désintermédiation du système financier, avec la croissance de l'intermédiation financière non bancaire (NBFi). Bien que cela diversifie les sources de financement, cela introduit aussi des vulnérabilités, notamment en termes d'opacité et de levier financier. Les hedge funds (fonds de gestion alternative, faiblement réglementés) et le crédit privé, en forte croissance, représentent des risques potentiels pour la stabilité financière.

TROIS STRATÉGIES GAGNANTES

1. La réglementation pour conjuguer innovation et stabilité. Le gouverneur propose qu'une réglementation adaptée peut aider à concilier innovation et stabilité. L'Europe a déjà fait des progrès avec des cadres réglementaires comme MiCA pour les crypto-actifs. La monnaie numérique de banque centrale (MNBC) et l'euro numérique sont des réponses clés pour maintenir la souveraineté monétaire européenne. De plus, des exercices de stress tests systémiques sont en cours pour mieux comprendre et gérer les risques financiers.

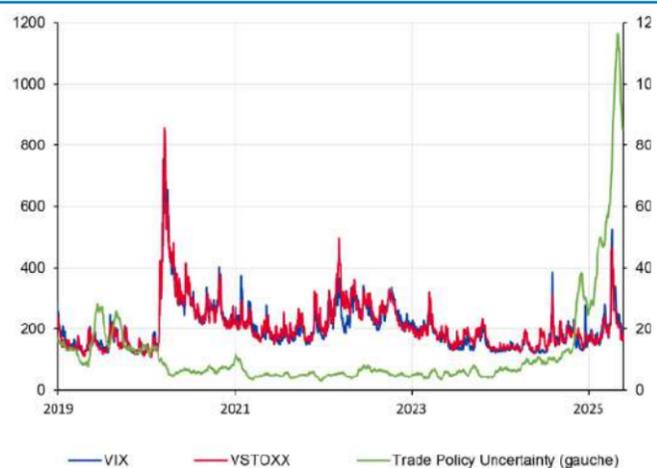
2. Saisir le moment de l'Europe face au basculement américain. Le gouverneur souligne l'import-

tance de saisir le « moment de l'Europe » face aux changements américains. Cela nécessite une intégration plus poussée du marché unique, des investissements ciblés dans les innovations de rupture et une réduction de la bureaucratie. Une Union européenne de l'épargne et de l'investissement (UEI) est cruciale pour attirer les investisseurs internationaux et financer l'innovation. Une date mobilisatrice, comme le 1^{er} janvier 2028, pourrait catalyser ces efforts.

3. La France et Paris, atouts majeurs en Europe. Enfin, le gouverneur a mis en avant les atouts de la France et de Paris. La France reste attractive pour les investissements étrangers et Paris est l'écosystème tech le plus attractif en Europe. La loi Holroyd « Attractivité » de juin 2024 renforce cette position en facilitant les introductions en bourse et en soutenant le financement du commerce international.

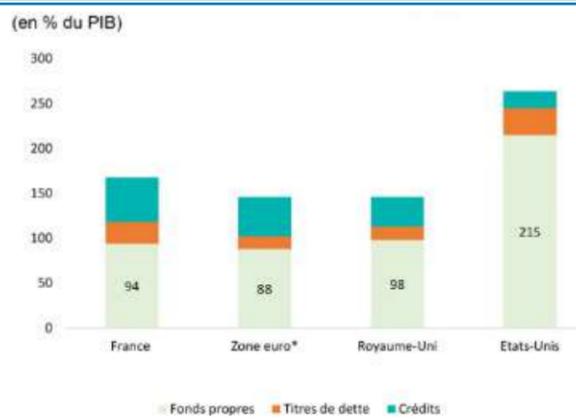
Ainsi, malgré les défis, des opportunités existent pour transformer ces menaces en leviers de croissance. Une réglementation adaptée, une intégration européenne renforcée et la valorisation des atouts français sont des pistes prometteuses pour redresser notre économie.

Volatilité implicite sur les marchés actions et incertitude commerciale



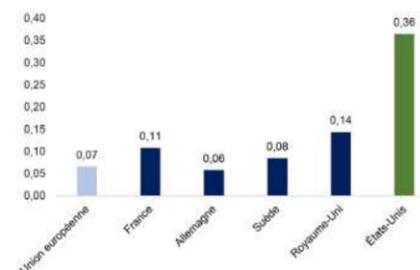
Sources: Bloomberg, NBER, dernier point au 22 mai 2025

Passif des sociétés non financières : fonds propres et dette



Sources: Banque de France, BCE, OCDE, Réserve fédérale (Fed). Notes: *Zone euro hors Allemagne. Données au T3 2024

Total des fonds propres de capital-risque levés entre 2013 et 2023



Sources: Commission européenne (EU-KLEMS), calculs Banque de France.

215 %

Le financement en fonds propres s'élève à 215% du PIB aux États-Unis contre 88% en zone euro pour les sociétés non financières.

400.000

Environ 400.000 entreprises ont été créées en 2024 en France, soit 30% de plus qu'il y a 10 ans.

6.400 Mds

L'épargne financière brute des Français représente près de 6.400 Mds €, et fonde la première place des institutions financières françaises en Europe.

Essai. Après une longue carrière, le SUV compact lancé en 2018 quitte la route pour céder la place à une troisième génération au design en rupture avec les codes de la marque.

Audi Q3 : 7 ans de réflexion



C'est ce qu'on appelle prendre son temps. Un septennat ! Dans un monde où tout va de plus en plus vite, les carrières des voitures ont tendance à devenir de plus en plus courtes. Souvent mais pas toujours. Exemple avec l'Audi Q3 dont la première génération a été commercialisée en 2011 et la deuxième

en 2018. Avec au total plus de deux millions d'unités vendues qui en font un des best-sellers de la marque. Mais le temps du renouveau arrive enfin avec un Q3, basé sur la nouvelle plate-forme MQB du groupe allemand, rompant esthétiquement avec les codes classiques de la marque. C'est le cas en particulier de la proue qui se distingue par sa double

ligne d'optiques, avec des blocs effilés Matrix LED disposant du nouveau module micro-LED (25.600 éléments de la taille d'un demi-cheveu) améliorant l'éclairage et des feux de jour numériques séparés, constitués de 23 segments formant une nouvelle signature lumineuse dont les designers de toutes les marques usent et abusent. Entre les deux, on

retrouve la calandre single frame qui semble projetée en avant. Dépourvue d'un jonc chromé avec les quatre anneaux Audi se fondant dans un habillage pur plastique pas très premium.

La poupe est à l'unisson avec des feux arrière en forme de flèche, séparés en trois parties, débordant sur les ailes et reliés par un fin bandeau lumineux. La partie basse du bouclier intègre un diffuseur, lui aussi en plastique peu valorisant. Last but not least, en option, les quatre anneaux Audi peuvent être rétro-éclairés.

L'aménagement intérieur de la troisième génération Q3 se distingue par sa planche de bord horizontale et sa double dalle numérique de grande taille : 11,9 pouces (30 cm) derrière le volant à double méplat pour les instruments de contrôle, 12,8 pouces (32,5 cm) en position centrale en surplomb de la console centrale pour les informations d'info-divertissement. En complément, l'affichage tête haute permet au conducteur de ne pas quitter la route des yeux. À signaler la migration der-

rière le volant de la manette de sélection des vitesses. Un retour aux années 50... L'ensemble apparaît à la fois fonctionnel et sobre. Les habillages font appel à des tissus et des matériaux synthétiques recyclés. On n'est pas certain que ça sauvera la planète mais on a connu plus luxueux. Long de 4,53 m (+ 4 cm par rapport à génération précédente) le nouveau Q3 reste dans des dimensions contenues, tout en offrant un volume de coffre de 488 l, en légère baisse. Il peut être porté à 575 l en avançant et en relevant la banquette arrière. L'habitabilité reste peu ou prou identique à celle de la génération précédente.

HYBRIDE RECHARGEABLE DE 272 CH

Audi résume en deux mots la gamme de motorisations disponibles : « simple et efficace ». Les clients n'en demandent pas davantage. En entrée de gamme, on retrouve le TFSI essence de 150ch à hybridation légère 48V accouplé à une boîte S Tronic à 7 rapports. Ce bloc dispose du système de désac-

tivation de deux cylindres à la demande pour diminuer la consommation et les émissions. Le constructeur met en avant la motorisation essence hybride rechargeable, développant 272 ch au total avec le soutien d'un bloc électrique de 85 kW. La batterie d'une capacité de 19,7 kWh autorise une autonomie 100% électrique de l'ordre de 120 km. Une valeur excellente. Sur une borne rapide, il suffit de 26 minutes pour passer de 10% à 80% d'autonomie électrique. D'autres motorisations compléteront l'offre avec notamment des TDI. Le Groupe VW n'a pas renoncé au diesel, d'autant qu'ils n'ont jamais été aussi « propres ».

Le nouveau SUV Audi est doté d'une multitude d'aides à la conduite de dernière génération, en particulier un système très sophistiqué d'aide au stationnement, gérant de façon autonome diverses manœuvres dont certaines plutôt complexes.

La nouvelle gamme Audi Q3 sera disponible à la rentrée à partir de 43.850 €.

Dominique Marée



Polémique. L'abandon des ZFE a remis en avant le chiffre de 48.000 morts dues à la pollution. Un chiffre qui repose sur des données incertaines et dont on peine à mesurer la réalité.

ZFE : 48.000 morts prématurées hypothétiques

La pollution a des effets négatifs sur la santé : personne n'en disconvient. Reste à savoir ce qu'il en est exactement. C'est là que le flou s'impose. Le chiffre de « 48.000 morts prématurées par an » est régulièrement mis en avant sans qu'on parvienne à établir la matérialité de cette affirmation, reprise notamment par Agnès Pannier-Runacher, la ministre de l'Environnement, furieuse de voir passer à la trappe les tristement fameuses Zones à faibles émissions, depuis longtemps rebaptisées Zones à forte exclusion. La même ministre qui, faut-il le rappeler, avait estimé que les ZFE ne concernaient pas les plus pauvres car ils n'avaient pas de voiture ! Les fameux « gueux »

chers à Alexandre Jardin. Que cache le mot « prématuré » ? S'agit-il de plusieurs années de vie perdues ? De quelques mois, de quelques jours, voire de quelques heures ? Qui cela concerne-t-il ? Des personnes très âgées souffrant de problèmes respiratoires, d'adultes jeunes en parfaite santé, de bébés venant de naître ? On attend encore les indispensables précisions. Un jeune adulte en bonne santé qui perd plusieurs années d'espérance de vie, ce n'est pas exactement la même chose qu'un nonagénaire fragile dont l'échéance est raccourcie de quelques jours.

Par ailleurs, comment Santé Publique France en est arrivé à ce chiffre mis en avant en 2016 ? Sur quelles bases ? À partir de quelles données ? On a plus de questions de que de

réponses. C'est bien là le problème. Répéter à l'infini une erreur n'en fait pas une vérité, même sortie d'une bouche ministérielle.

UN RAPPORT « BIDON »

Rémy Prudhomme, un ancien directeur adjoint de l'environnement de l'OCDE, n'y va pas par quatre chemins. Pour lui, il s'agit ni plus ni moins d'un « rapport bidon ». En notant que « ce sont dans les communes urbaines qui sont les plus polluées où l'on meurt le moins ». Ou plus exactement, plus tardivement. Parce que c'est là où on trouve davantage de structures de soins : médecins, spécialistes et hôpitaux alors qu'à la campagne où les émissions nocives sont moindres, on peut mourir de façon prématurée faute d'obtenir un ren-



dez-vous médical. Les émissions polluantes ne font pas tout.

Pour ce qui concerne les ZFE, ces morts prématurées hypothétiques n'ont pas pesé lourd face au risque d'exclusion sociale dont plusieurs millions d'automobilistes étaient

susceptibles d'être victimes. Le monde réel contre le monde idéal.

Dominique Marée

ABONNEZ-VOUS !

→ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS

+ VERSION NUMÉRIQUE

+ SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER • NUMÉRIQUE
120€



Je m'abonne pour 1 an au prix de 120 €

Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : <https://journal-du-palais.fr>

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.

Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.



BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À :

Journal du Palais - Service abonnement

2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON

abonnement.jdp@legalnet.org - www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

leJournalduPalais

Hugues Daussy. C'est à la tête de l'Université Marie et Louis Pasteur, le nouvel Établissement public expérimental (EPE), dans le siège est à Besançon, que ce docteur en histoire, spécialiste de la pensée politique protestante, a été élu président le 17 avril 2025.

Une histoire universitaire



Enfant, si le goût pour la chose historique était déjà prégnant chez Hugues Daussy, celui-ci se rêvait bien volontiers archéologue. Mais son imaginaire coloré de pyramides et de trésors antiques a été bien vite douché face à la triviale réalité du métier. « *J'avais une cousine qui avait embrassé cette voie. Alors, pour un stage, j'ai pu me rendre sur un chantier de fouilles et je l'ai retrouvée se tenant debout prise dans une sorte de marécage boueux duquel elle sortait de tous petits objets informes... On était loin de la mythique vallée des Rois* ». Dès lors, en lieu et place du fouet et du chapeau iconique d'Indiana Jones, Hugues Daussy va pleinement prendre ses aises dans le costume d'historien moderniste, aidé en cela par une professeure charismatique, Arlette Jouanna, « *considérée comme la meilleure spécialiste du 16^e siècle en France* » et qui sera sa directrice de thèse.

DES HUGUENOTS À LA CITÉ NATALE DE VICTOR-HUGO

Après avoir effectué toute sa scolarité à Avignon, c'est à Montpellier qu'il poursuit des études supérieures. Sa spécialisation, l'histoire de la pensée politique des protestants français au 16^e siècle, à l'époque des guerres de religion. Un choix qui n'est pas le fruit d'un engagement personnel – « *je ne suis pas protestant* » – mais le hasard d'une rencontre au gré de ses lectures avec un certain Philippe Duplessis-Mornay, théoricien huguenot et principal conseiller d'Henri IV avant qu'il ne devienne roi. C'est en prenant ce personnage historique comme objet d'étude qu'il tombe dans la marmite du protestantisme politique. Il en deviendra un spécialiste, explorant « *la pensée, l'organisation politique* » et la manière dont la noblesse protestante s'est organisée pour résister à la majorité catholique. Agrégé d'histoire en 1994, Hugues Daussy s'inscrit en thèse de doctorat et, en parallèle, accomplit son service national au musée de l'Armée aux Invalides comme conservateur adjoint, où il organise des concerts au département historique et musical. De 1996 à 2000, il est professeur agrégé dans un collège de ZEP, un établissement « *difficile* » à Carpentras, pas loin d'Avignon : une expérience qui forge sans doute un caractère. Sa thèse soutenue en mai 2000 à Montpellier, il est recruté un an comme « *Prag* » (acronyme construit à partir des deux premières lettres des mots professeurs et agrégés), avant d'être élu maître de conférences en histoire moderne à l'université du Mans en 2001. Il y restera 12 ans, de 2001 à 2013. Une période féconde, marquée notamment par son entrée à l'Institut universitaire de France



Professeur des universités en histoire moderne depuis 2013, engagé de longue date dans la vie universitaire, Hugues Daussy accède à la présidence de l'UMLP, après quatre ans de vice-présidence à la recherche au sein de l'équipe sortante de Macha Woronoff. Crédit : JDP.

comme membre junior de 2005 à 2010. « *Cette délégation m'a offert pendant cinq ans une décharge d'enseignement des deux tiers et des financements. Ce temps alloué m'a permis d'étendre mes recherches à une échelle européenne, de l'Allemagne à l'Angleterre, élargissant mes perspectives du seul théoricien Philippe Duplessis-Mornay à l'ensemble du parti huguenot et à ses ramifications internationales* ». Ces travaux culmineront avec la soutenance de son habilitation à diriger des recherches à Paris-Sorbonne en 2011. « *Je n'ai pas de suite été candidat à un poste de professeur des universités car ma deuxième fille venait de naître, j'ai donc temporisé un an, avant de finalement rejoindre, à ce titre, en 2013, celle qui s'appelait encore l'université de Franche-Comté* », raconte

« Vouloir fusionner deux universités qui se dupliquaient à moins de 100 km était une utopie ! »

Hugues Daussy avouant n'être jamais venu de sa vie à Besançon avant le jour de son audition, ayant ciblé la ville, attirée par sa « *logique géographique* » : la proximité avec la Suisse et l'Allemagne pour ses recherches, et la relative proximité avec Avignon et Grenoble pour sa famille. Sa femme, également historienne moderniste, le rejoindra, d'abord comme agrégée dans le secondaire, puis comme maître de conférences à l'université de Franche-Comté. Désormais ancré dans la capitale comtoise, Hugues Daussy va alors ajouter à son parcours professionnel une dimension d'engagement insti-

tutionnel. Il devient rapidement directeur adjoint de son laboratoire de recherche (devenu le centre Lucien Febvre) et dirige le master d'histoire pendant huit ans. Son goût « *pour l'engagement au service du collectif* » s'affirme au gré des opportunités. Élu aux conseils centraux de l'université en 2015, président de la commission disciplinaire pour les étudiants, il est ensuite nommé vice-président à la recherche et vice-président du conseil académique fin 2020, sous la présidence de Macha Woronoff. Il occupe également la vice-présidence recherche de la Comue UBFC jusqu'à son extinction en 2025 et la naissance de l'EPE Université Marie et Louis Pasteur. Son élection à la présidence de cet EPE est la suite logique d'un engagement profond dans la construction de ce dernier, un projet auquel il a participé activement. « *Quand Macha Woronoff a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas se représenter, j'ai choisi de porter ma candidature pour pouvoir poursuivre avec mon équipe tous les efforts que nous avons produits au cours du mandat précédent. Il me paraissait rationnel de prendre les rênes pour déployer et faire réussir ce projet que nous avons construit pour l'intérêt et l'avenir de l'établissement* ». L'objectif de cette EPE, qui regroupe des établissements composants (SupMicrotech, l'Université technologique Belfort-Montbéliard) et des établissements associés (CHU, Établissement français du sang, l'Institut supérieur des beaux-arts de Besançon, l'École supérieure des technologies et des affaires de Belfort, le Crous BFC et le campus Arts et Métiers de Cluny), est clair : fédérer les forces de l'enseignement supérieur et de la recherche du territoire. Il s'agit de « *créer une dynamique pour développer des ini-*

tatives transversales innovantes dans le domaine de la formation, de la recherche, de l'innovation et de renforcer aussi les liens avec les collectivités pour mieux ancrer l'université dans son territoire ».

NE PAS REFAIRE LES ERREURS DE LA COMUE

Une ambition qui va au-delà, s'inscrivant dans une « *dynamique nationale* » de création de pôles universitaires plus « *visibles et bien identifiés* ». En ligne de mire, le souhait de devenir un « *grand établissement d'ici à la fin 2028, à l'issue de la période expérimentale, ancrant ainsi la position de l'université dans le paysage national, européen et même mondial, afin d'assurer visibilité, financements de l'État au plus haut niveau et une offre de formation et de recherche d'excellence et attractive* ». Pour y parvenir, l'EPE s'appuiera sur des finances saines : « *Nous sommes parmi les rares universités françaises à ne pas afficher de déficit. Ce qui tient de plus en plus de la gageure avec l'accroissement des charges qui pèsent sur nous et qui ne s'accompagne pas d'une augmentation des moyens donnés par*

l'État. Ainsi, pour maintenir l'équilibre de nos finances, nous couplons à une gestion saine et rationnelle la recherche de ressources complémentaires comme des partenariats renforcés avec le monde socio-économique, notamment industriel, et la mise en place d'actions de mécénat. » Mais au-delà du seul aspect financier, l'université entend réussir le pari de l'EPE par une structuration innovante en quatre instituts thématiques (Sciences et technologie, Humanités et droit, Santé et sport, Territoire, environnement et politique publique). « *Leur vocation n'est pas de devenir des bâtiments en dur, mais des lieux de réflexion pour créer des synergies et de l'innovation transversale entre les partenaires* ». Chaque institut est doté d'une École universitaire de recherche, ou graduate school, pour renforcer le lien entre formation et recherche, du master au doctorat. Un collège de premier cycle, unique et transversal, complète le dispositif. Quant à la possible concurrence pour l'obtention du titre de grand établissement avec l'université de Bourgogne, qui a elle aussi son propre EPE, Hugues Daussy l'écarte : il n'y a « *pas de rivalité, chaque projet étant examiné sur ses propres mérites. Ce qui nous est demandé et ce à quoi nous travaillons actuellement, c'est d'avoir une articulation territoriale entre les deux EPE. Nous devons ainsi signer très prochainement avec l'Université Bourgogne Europe (UBE) une convention de coordination territoriale pour gérer les projets communs (collège doctoral, projets scientifiques comme Harmi, PIA, France 2030...)*. Il reste quelques points à discuter, et cette discussion, elle se fait dans le cas d'une nouvelle dynamique entre l'UBE et nous. Une dynamique qui consiste à nous rapprocher, à discuter de manière constructive. J'ai rencontré le président Vincent Thomas, il y a peu. Notre détermination à tous les deux, c'est d'aplanir nos différents en remettant à zéro l'ensemble des compteurs afin que les points forts de l'un et de l'autre s'expriment au bénéfice de chacun ». Hugues Daussy fait une distinction claire avec l'échec de l'ancienne Comue UBFC, qui, elle, avait une « *vocation intégrative suscitant la crainte de fusion* ». Avec le nouveau modèle, les deux universités restent « *totalement distinctes* ». Pour lui, vouloir fusionner deux universités qui se « *duplicaient exactement à moins de 100 km de distance était une perspective utopique. Agir aujourd'hui sur la complémentarité des points forts de chaque établissement sera bien plus productive et rationnelle. À nous de définir au mieux l'identité portée par chaque EPE pour qu'en fonction du domaine dans lequel on construit un projet ensemble, ce soit, soit l'UBE, soit nous qui le portions. Je suis convaincu que nous pouvons réussir sans qu'aucun des deux établissements n'en souffre* ».

FRÉDÉRIC CHEVALIER



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

